



PLATEFORME HUMANITAIRE DU SECTEUR PRIVE DE COTE D'IVOIRE

EVALUATION DU PAYSAGE DES SITUATIONS D'URGENCE COMPLEXE ET DES CATASTROPHES NATURELLES



Août 2019

Table des matières

LISTE DES ABREVIATIONS	3
LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES	5
I – CONTEXTE, JUSTIFICATION, PROBLEMATIQUE.....	6
1.1 Présentation de la situation de la CI.....	6
1.2. La Côte d’Ivoire suit les tendances : Intérêt croissant pour la résilience d’entreprise.	11
II – METHODOLOGIE.....	21
2.1. Portée et priorités	21
2.2. Terminologie.....	22
2.3. Méthode.....	25
2.4. Cadre opérationnel et stratégique	27
III – LES SITUATIONS D’URGENCE COMPLEXES ET LES CATASTROPHES NATURELLES EN COTE D’IVOIRE .	30
3 – 1 – Profil du risque pays	30
3 – 1 – 1 - Les situations d’urgence complexe.....	30
3 – 1 – 2 - Les facteurs déclencheurs des conflits intercommunautaires	33
3 – 1 – 3 - Les catastrophes naturelles (inondations et glissements de terrain).....	39
3– 1 – 4 - Les risques anthropiques ou technologiques	40
3 – 2 – Ecosystème des entreprises du secteur privé ivoirien	41
3 – 3 – Impact des situations d’urgence et des catastrophes naturelles sur les entreprises ivoiriennes	44
3 – 4 – Cadre institutionnel et réglementaire	45
3 – 4 – 1 – Cadre institutionnel	45
3 – 4 – 2 – Cadre réglementaire	50
V – Conclusion et recommandations	55
V – 1 – Les obstacles pour la mise en œuvre d’une plateforme efficace.....	55
V-2- Les différentes attentes des entreprises du secteur privé ivoirien	55

LISTE DES ABREVIATIONS

AFP : Agence France Presse

ARDI : Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire

BIT : Bureau International du Travail

BNETD : Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement

CBi : Connecting Business Initiative

CCICI : Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire

CCNUCC : Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques

CCT : Centre de Cartographie et de Télédétection

CEDEAO : Communauté Economique pour le Développement des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CIAPOL : Centre Ivoirien d'Anti – Pollution

CICG : Centre D'Information et de Communication du Gouvernement

CNS : Conseil National de Sécurité

GSPM : Groupement des Sapeurs-Pompiers Militaire

FAO : Organisation pour l'agriculture et l'alimentation

FICR : Fédération Internationale de la Croix Rouge

FIPME : Fédération des Petites et Moyennes Entreprises

CGECI : Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire

GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

HPCO – CI : Haut Patronat des Commerçants et Opérateurs Economiques de Côte d'Ivoire

HCR : Haut-Commissariat pour les Réfugiés

OMC : Organisation Mondiale du Commerce

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

OCHA : Bureau de la coordination des affaires humanitaires

ONAD : Office Nationale de l'Assainissement et du Drainage

ONG : Organisation Non Gouvernementale

ONPC : Office National de la Protection Civile

ONUCI : Organisation des nations Unies en Côte d'Ivoire

ORSEC : Organisation des Secours

PHSP – CI : Plateforme Humanitaire du Secteur Privé de Côte d'Ivoire

PIB : Produit Intérieur Brut

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

POLLUMAR : Pollution Marine

RRC : Réduction des Risques de Catastrophes

SIR : Société Ivoirienne de Raffinage

SODEXAM : Société d'Exploitation et de Développement Aéroportuaire, Aéronautique et Météorologique

UE : Union Européenne

UNEMAF : Union Nationale des Entreprises Agricoles et Forestières

UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africain

UNISDR : Bureau des Nations Unies pour la Réduction des Risques de Catastrophes

UVOCOCI : Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire

USD : Dollar Américain

WEF : Forum Economique Mondial

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

Tableau 1 : Statistiques des déplacés et réfugiés en Côte d'Ivoire selon le HCR

Tableau 2 : Incidences des situations d'urgences et des catastrophes naturelles sur les entreprises

Figure 1 : Carte des régions de Côte d'Ivoire

Figure 2 : Classification des risques de catastrophes naturelles dans le monde

Figure 3 : Quelques images des inondations en Côte d'Ivoire en 2018

Figure 4 : Profil des risques globaux 2019 (rapport WEF, 2019)

Figure 5 : Cartographie de l'interconnexion des risques et leurs tendances en 2019 (rapport WEF, 2019)

Figure 6 : Rupture d'ouvrage entre la ville de San Pedro et le Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire

Figure 7 : Profil des aléas en Côte d'Ivoire

Figure 8 : Quelques verbatim issus des entretiens avec le secteur privé

Figure 9 : Cadre opérationnel de la résilience selon CBI

Figure 10 : Schéma d'alerte de la SODEXAM

Figure 11 : Organisation de la gestion des catastrophes en Côte d'Ivoire

I – CONTEXTE, JUSTIFICATION, PROBLEMATIQUE

1.1 Présentation de la situation de la CI

Située dans la région occidentale de l'Afrique subsaharienne, avec une superficie de 322 462 Km², la Côte d'Ivoire est une République démocratique avec un régime de type présidentiel, abritant une soixantaine d'ethnies réparties en quatre (04) grands groupes (Akan, Mandé, Krou, Gur).

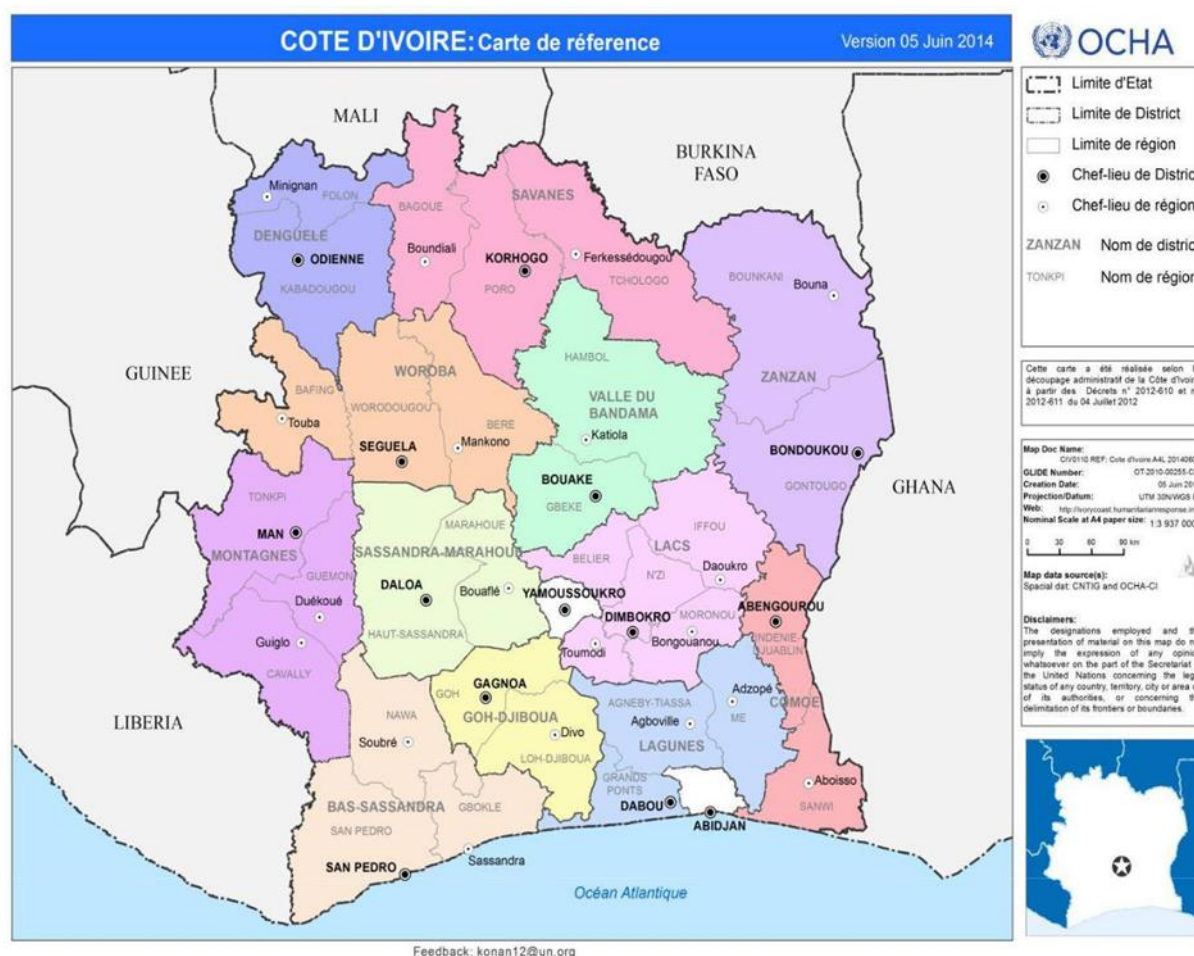


Figure 1 : Carte des régions de Côte d'Ivoire

Elle a une population estimée à 24 millions constituée majoritairement de 41% d'Akans et de 37% de mandés et de senoufos cohabitant dans un pays laïc de 41% de chrétiens, 28% de musulmans et de 10% de croyances traditionnelles. Sa capitale politique et administrative est Yamoussoukro, tandis qu'Abidjan reste la capitale économique. Le français en tant que langue officielle côtoie les principales langues que sont le Bété, le Baoulé, le Dioula, etc...

Pendant les deux décennies suivant son accession à l'indépendance en 1960, la Côte d'Ivoire a connu une croissance économique, ainsi qu'un équilibre social et politique, faisant d'elle « *un pays qui passait pour un modèle de stabilité* » (Sada, 2003). Cette situation a engendré un vaste mouvement migratoire de toute la sous-région vers le pays ayant enregistré la venue de fortes communautés du Burkina Faso, du Mali, de la Guinée et du Niger, auxquelles s'ajoutent les Sénégalais, les Français, les Libanais, les Syriens et les Mauritaniens, etc.

Dans un tel contexte de stabilité politique, économique, et sociale, l'intégration des étrangers s'est faite sans grande difficulté, favorisant le maintien de la cohésion entre toutes les ethnies, c'est-à-dire celles de Côte-d'Ivoire et celles venues d'ailleurs, comme le mentionne Dembélé, (2003) : « *jusqu'en 1990, la construction d'une société multiethnique avait été menée par Houphouët-Boigny dans le cadre d'un parti unique : il semblait avoir réussi à réaliser un melting-pot original en gérant au mieux d'importants mouvements de migrations internes et étrangères vers les régions forestières du Sud. Le pays était considéré comme une « micro Cedeao », un exemple de tolérance et de succès économique obtenu par le labeur et les compétences croisées de divers groupes communautaires* ». Dès lors, la Côte d'Ivoire se présentait comme un pays essentiel pour l'économie de l'Afrique de l'Ouest.

Mais dans les années 1980, cette assise de la société ivoirienne est mise en difficulté par une série d'événements. En effet, on assiste à l'effondrement du prix des matières premières (principales sources de revenus du pays) privant l'Etat (et sa population) de sa force financière, à la raréfaction des terres cultivables occasionnant des tensions entre autochtones et allogènes, et aux mouvements de contestations ayant amené à l'instauration du multipartisme à partir de 1990. Selon Gaulme (2007), « *à partir de 1990, la démocratisation des régimes africains, en multipliant les partis et les perspectives d'accès au pouvoir, a pu parfois favoriser une instrumentalisation de la xénophobie et de la violence communautaire par une classe politique dont le discours idéologique devenait de plus en plus flou* ».

Ainsi, au niveau local, la Côte d'Ivoire sera l'objet de différents conflits intercommunautaires.

Au niveau national, le coup d'Etat de décembre 1999 ayant balayé le régime d'Henri Konan Bédié a mis fin à une longue et exemplaire stabilité, c'est-à-dire une situation politique exempte de coup d'Etat, de régime militaire, de conflit armé significatif depuis l'indépendance, (Sada, 2003, p. 323).

La crise militaro-politique survenue en septembre 2002 est la manifestation marquante de cette instabilité. Elle a eu pour conséquence l'exode massif des populations vers le sud du pays. Le nombre des déplacés est estimé entre 800.000 et 1.500.000 avec près de 75% de femmes et d'enfants.

Avec la crise post-électorale de 2011, la Côte d'Ivoire a connu beaucoup de déplacés internes et d'afflux de réfugiés vers les pays limitrophes. Depuis 2011, 72 695 rapatriements volontaires ont été réalisés. Toutefois, ce sont 20 601 réfugiés qui ont été dénombrés par le HCR¹ vivant encore dans les pays que sont le Libéria, le Ghana, la Guinée, le Mali, le Togo, le Benin, la Gambie, le Nigéria et le Niger. Le HCR ambitionne de rapatrier d'ici 2020 11 000 réfugiés volontaires.

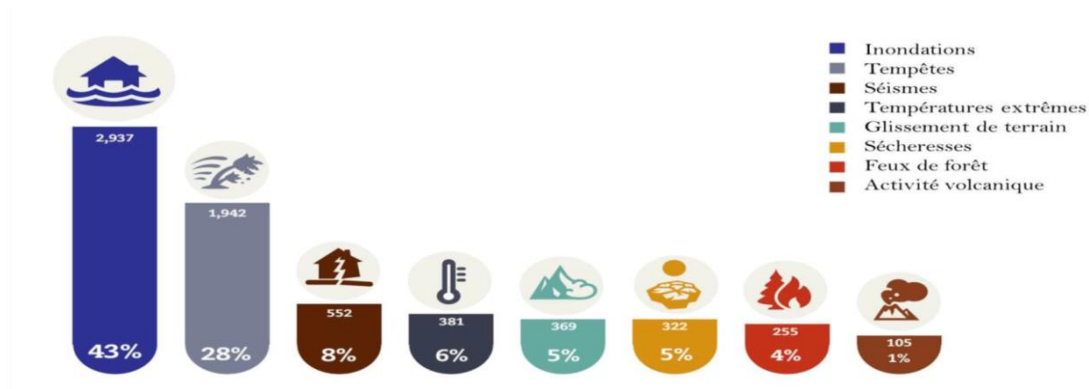
Après plus d'une décennie d'instabilité politique qui a affecté durement l'économie ivoirienne, la Côte d'Ivoire a renoué depuis 06 ans avec une forte croissance estimée de l'ordre de plus de 7%.

Plus ambitieuse, la Côte d'Ivoire s'est fixée d'atteindre l'émergence en 2020. Pour cela, le gouvernement s'est engagé dans un nouveau Plan National de Développement 2016 - 2020 pour 30 000 milliards.

Selon le rapport de la banque mondiale de juillet 2019, l'économie ivoirienne continue de rester dynamique en ce début d'année 2019, avec une croissance du PIB projetée autour de 7,2 % en 2019, après avoir atteint 7,4% en 2018. Cette projection suppose que l'économie ivoirienne ne subisse pas de chocs extérieurs majeurs et que l'environnement politique reste apaisé à l'approche des élections présidentielles prévues en octobre 2020. Le principal défi des autorités sera certainement de maintenir un équilibre budgétaire entre la conduite de sa politique sociale pour réduire les inégalités et le maintien d'une politique budgétaire prudente et efficace qui favorise l'essor du secteur privé.

Enfin, le pays reste tributaire des conditions climatiques ainsi que de la menace terroriste tant au niveau régional que global. Au niveau interne, le pays devra faire face à plusieurs défis. Le contexte des élections présidentielles de 2020 pourrait conduire à des incertitudes à même de mener à des troubles sociaux, comme cela s'est passé au début de 2017. Cette possible dégradation de l'environnement politique pourrait aussi conduire les opérateurs privés à ralentir leurs investissements. Ce qui aurait des répercussions sur la croissance économique et l'emploi dans le court terme. Ces risques politiques pourraient être exacerbés par le partage relativement limité des fruits de la croissance si le programme social du gouvernement est affecté et cela pourrait alimenter des revendications sociales. En effet, conscient de ce dernier risque, le gouvernement a lancé un programme social au début de 2019, avec l'objectif d'accroître l'inclusion économique des plus démunis, notamment en accélérant l'accès universel aux programmes de santé et d'éducation, en améliorant l'accès à l'eau potable en milieu rural, et en facilitant les mouvements entre les zones rurales et les villes grâce à la réhabilitation des pistes rurales. Le gouvernement à travers ce programme œuvre également à renforcer l'accès aux stages et à l'emploi pour les jeunes. La réussite de ce programme permettrait de tempérer les risques associés aux inégalités sociales, notamment le sentiment de rejet des populations vulnérables et de frustration d'une jeunesse en quête d'emplois.

Aussi la Côte d'Ivoire a connu depuis les 03 dernières années, une série de catastrophes naturelles. **Les catastrophes les plus récurrentes** sont constitués des **Inondations** et des **glissements de terrain**, et reflètent le profil de catastrophes naturelles dans le monde.



Occurrence des désastres naturels par type de désastre (1994-2013) (tirée de Centre for Research on the Epidemiology of Disasters, Canada, 2015)

Figure 2 : Classification des risques de catastrophes naturelles

Les premières inondations et des épidémies de choléra qui ont affecté toute la côte d’ivoire, impactant 800 000 Habitants ont eu lieu de **1968 – 1970**.

Du **18 au 19 Juin 2018** : Les inondations ont touché les villes d’Abidjan, Zuenoula, Bouaflé, Tiassalé, Touleupleu, N’douci, Sassandra, Fresco, Gagnoa, Aboisso et Agboville, Korhogo et Ferké.

Le **27 Mai 2019** : Un glissement de terrain dans la commune de Yopougon dans le sous quartier de MICA0 a occasionné la mort de **03 personnes** dont **un bébé**.

A Abidjan, les communes de Cocody, Riviera, Yopougon, Attécoubé, Abobo sont les plus concernées.



Abidjan, 2018



Bouaflé, 2018



Abidjan, 2018



Zuenoula, 2018

Figure 3 : Quelques images des inondations en Côte d’Ivoire en 2018

Le renforcement de la résilience du secteur privé est essentiel pour améliorer les capacités d’adaptation des communautés et la création de nouveaux marchés.

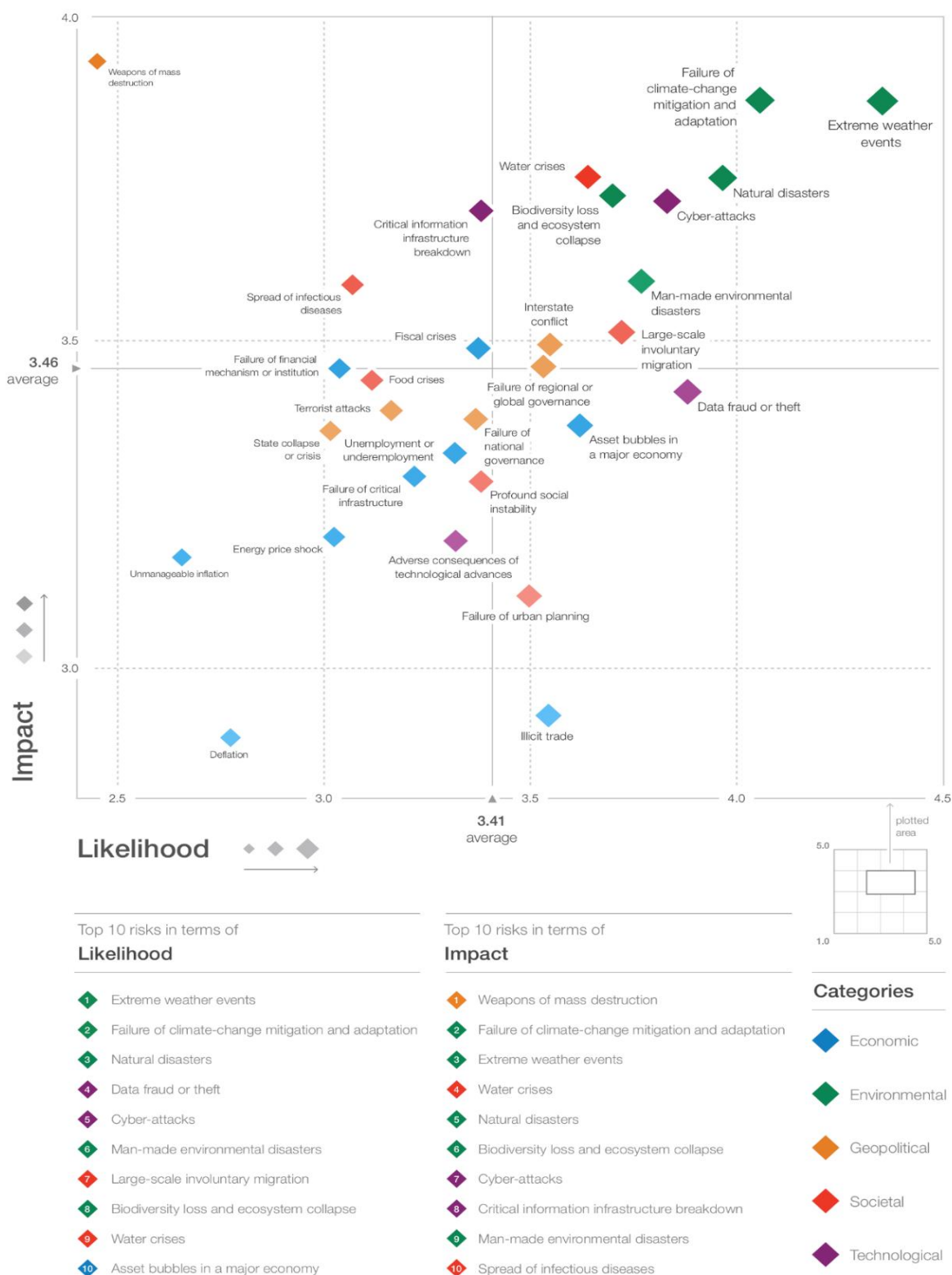
Les risques globaux ont un potentiel commercial inexploité qui peut générer de nouveaux produits et services et permettre de contribuer à la compétitivité des entreprises et de leur région d’implantation.

Le secteur privé peut faire en sorte que les infrastructures et les services publics comme les routes, l’approvisionnement en énergie, les systèmes d’eau et les télécommunications, soient construits selon les normes à l’épreuve des risques et situés loin des endroits propices aux catastrophes. Avec leurs réseaux d’entreprise, l’expertise et la capacité d’adaptation rapide et d’innovation, les entreprises peuvent jouer un rôle essentiel pour préserver la vie et les biens, et faire en sorte que les nations soient en mesure de récupérer des chocs plus rapidement. Plus important encore, elles peuvent aussi aider à éviter la perturbation du marché en raison d’un conflit ou d’une catastrophe.

1.2. La Côte d’Ivoire suit les tendances : Intérêt croissant pour la résilience d’entreprise.

Les catastrophes naturelles et situations d’urgence-complexe sont globalement identifiées parmi les risques systémiques primaires pour les entreprises. Selon le Forum Economique Mondial dans son « Rapport *Global Risks 2019* », les phénomènes météorologiques extrêmes, l’échec de l’atténuation et l’adaptation aux changements climatiques, les catastrophes naturelles, la fraude ou vol de données, les cybers attaques constituent les risques globaux ayant les fortes probabilités et un fort impact pour les entreprises.

Figure 4 : Profil des risques globaux en 2019 (rapport WEF, 2019)



Source : Forum Economique Mondial, Rapport des risques globaux 2019

Les tendances passées et les projections montrent un rythme croissant et l'interconnectivité entre ces risques, ce qui exacerbe encore les pressions sur les économies mondiales.

Trend Interconnection Map

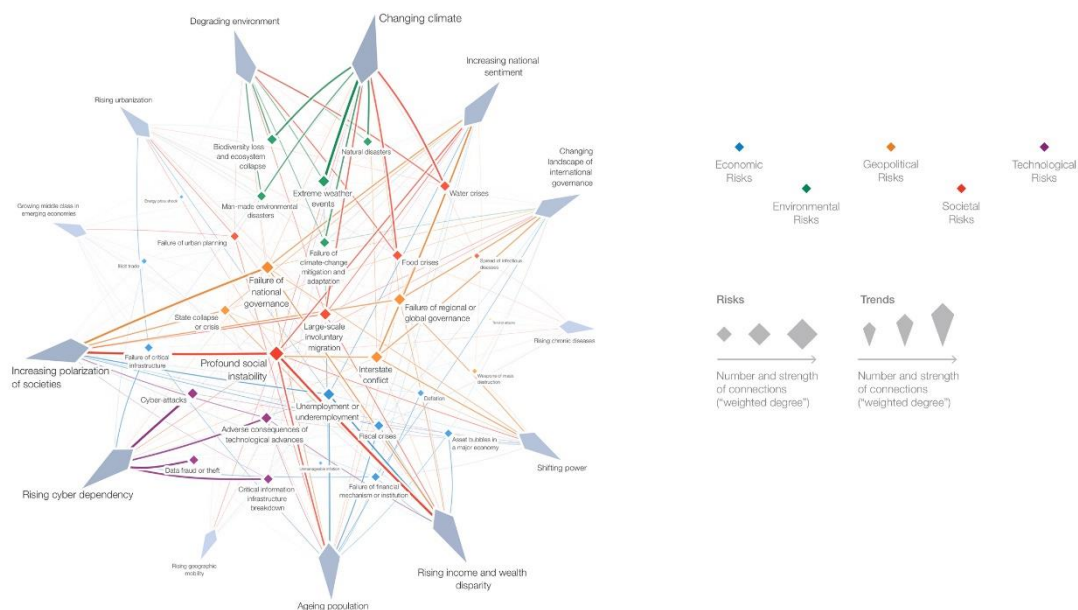


Figure 5 : Cartographie de l'interconnexion des risques et leurs tendances en 2019 (Rapport WEF, 2019). *Source : Forum Economique Mondial, Rapport des risques globaux 2019*

L'année 2018 a été une année particulièrement meurtrière et coûteuse en raison des catastrophes naturelles. **Les pluies du 18 au 19 Juin 2018** qui se sont abattues sur 5 communes d'Abidjan (*Cocody, Yopougon, Attécoubé, Anyama et Abobo*) de 7 villes de l'intérieur (*Tiassalé, Toulépleu, Ndouci, Sassandra, Fresco, Dahiri et Gagnoa plus Aboisso, Agboville*) ont causé :

- 35 décès
- 6 950 familles affectées
- 5 milliards de pertes
- 199 milliards pour le relèvement

La population mondiale des réfugiés a augmenté pendant six ans d'affilée en 2017. Les situations d'urgence complexes prolongées à travers le monde ont entraîné le déplacement de 2,9 millions supplémentaires de leurs pays, atteignant un total de 25,4 millions à la fin de 2017. Lorsque les personnes déplacées et les demandeurs d'asile sont également inclus, cela fait au total à 68,5 millions de personnes déplacées.

En Côte d'Ivoire, au plus fort de la crise post-électorale qui a débuté à la fin de l'année 2010 et qui a atteint son paroxysme en 2011, environ un million de personnes (estimation) étaient déplacées de force en Côte d'Ivoire ou avaient fui dans des pays voisins. La Côte d'Ivoire accueillait également 24 000 réfugiés, essentiellement originaires du Libéria. Un grand nombre d'activités ont été entreprises en 2011 pour réduire le risque d'apatridie en Côte d'Ivoire ; dans ce cadre, quelque 21 000 personnes ont été naturalisées, ce qui porte à 125 000 le nombre total de naturalisations depuis 2010.

Afin de faciliter le retour des Ivoiriens réfugiés dans des pays voisins, le HCR a conclu des accords tripartites avec les Gouvernements de Côte d'Ivoire, du Ghana, de Guinée, du Libéria et du Togo. Plus de 135 000 réfugiés, accueillis au Libéria pour la plupart, ont été rapatriés de leur plein gré en Côte d'Ivoire en 2011 et ont bénéficié d'une assistance à leur arrivée. Fin 2011, environ 467 000 déplacés internes avaient regagné leur domicile. Quelque 17 000 d'entre eux ont été conjointement transportés par l'OIM et le HCR jusqu'à leurs villages, où le Haut-Commissariat aux Réfugiés et ses partenaires ont assuré leur protection et leur ont fourni des denrées alimentaires, ainsi que des articles ménagers de première nécessité, pour faciliter leur réintégration.

Type de population	Origine	Total	Nb de personnes assistés par le HCR	% femmes	% < 18 ans
Réfugiés	Libéria	23 700	23 700	53	43
	Pays divers	600	600	45	35
Demandeurs d'asile	Libéria	460	460	48	50
	Pays divers	210	210	33	21
Déplacés internes	Côte d'Ivoire	126 700	103 500	49	52
Déplacés de retour	Côte d'Ivoire	466 800	466 800	49	52
Autres personnes rel. de la compétence du HCR	Enfants et personnes à la charge des réfugiés	900	900	49	96
Réfugiés rapatriés	Libéria	135 100	135 100	49	52
	Pays divers	100	80	49	52
Total		754 570	731 350		

Tableau 1 : Statistiques des déplacés et réfugiés en Côte d'Ivoire selon le HCR

Les catastrophes exacerbent souvent les vulnérabilités des populations à risque. Au cours des 30 dernières années, plus de 2,5 millions de personnes et près de 4 milliards de dollars ont été perdus à cause des catastrophes et des dangers artificiels tels que les tremblements de terre, les cyclones, les éruptions volcaniques, les inondations et les sécheresses.

Dans de nombreux cas, les situations d'urgence complexe sont déclenchées par des conflits et des catastrophes liées aux risques naturels. Les besoins humanitaires ont atteint 135,7 millions USD à la fin de 2017, alors que les besoins de financement humanitaires ont atteint un chiffre astronomique de 23,5 milliards de dollars. Les situations d'urgence complexe et les catastrophes naturelles remettent en cause la réalisation des objectifs de développement durable, en déplaçant les populations et en les poussant dans la pauvreté. La Banque mondiale, « *Changement climatique : vue d'ensemble 2018* », signale que les catastrophes naturelles extrêmes entraînent 26 millions de personnes dans la pauvreté chaque année, et le changement climatique 100 millions de personnes supplémentaires dans la pauvreté d'ici 2030. Le rapport de « *L'économie nouveau climat, Août 2018* » affirme que la poursuite sur un chemin de croissance des entreprises sans adaptation pourrait créer plus de 140 millions de migrants climatiques d'ici 2050. Selon OCHA « *les données du monde humanitaire et tendances 2018* », l'eau a joué un rôle majeur dans les conflits dans au moins 45 pays.

Le secteur privé est également profondément affecté soit par les dommages fonctionnels immédiats, soit par les pertes de rendement à long terme de la poursuite des contraintes et des petites catastrophes fréquentes. Des grandes entreprises mondiales aux micro-entreprises, les petites et moyennes entreprises et les producteurs locaux, les pertes économiques dues aux catastrophes constituent une menace pour la continuité et la viabilité des entreprises. Les catastrophes naturelles telles que les séismes et les phénomènes météorologiques extrêmes créent habituellement des perturbations opérationnelles immédiates par des installations dommageables, les infrastructures de transport ou de services publics, et des moyens de subsistance et impactent la sécurité des employés. Selon Allianz « *le Baromètre des risques d'Allianz : Top risques d'entreprise pour 2019* » a identifié les interruptions d'activité comme le principal risque pour les entreprises. Comme le rapport du Forum Economique Mondial, le rapport d'Allianz met également en évidence les catastrophes naturelles et le changement climatique (augmentation de la volatilité des conditions météorologiques) parmi les risques commerciaux, causant des dommages et perturbant davantage les entreprises.

L'Economist Intelligence Unit, « *le coût de l'inaction : reconnaissant la valeur à risque du changement climatique, 2015* » rapporte que jusqu'à 30% du stock total des actifs gérables du monde (43 milliards de dollars US) peuvent être à risque en raison des impacts du changement climatique.

Le secteur privé échoue souvent à évaluer pleinement l'ampleur et l'impact des risques climatiques sur leurs activités, ainsi il est incapable de créer des solutions d'adaptation. Une étude mondiale^(*), qui évalue plus de 1 600 stratégies d'adaptation des entreprises, a découvert que la plupart des entreprises reconnaissent les risques climatiques, mais sous-estiment considérablement leur ampleur. Il y a un manque d'analyse importante et des données sur le coût de l'inaction, le retour de l'investissement et la rentabilité des différentes options pour guider le secteur privé à prendre des décisions éclairées. Les entreprises considèrent les risques climatiques comme linéaire, et se contentent donc de gérer ces risques dans leurs chaînes d'approvisionnement et d'ajuster leurs opérations dans leur zone de confort.

Cependant, le changement climatique est un phénomène complexe avec des « points de basculement » potentiels qui peuvent avoir des effets brutaux sur les entreprises. Ainsi, les experts suggèrent que les entreprises cherchent des solutions radicales et innovantes, de même que des changements dans les habitudes de consommation et les impacts sociaux de manœuvres d'adaptation (par exemple, la relocalisation).

En Côte d'Ivoire des entreprises agroindustrielles ont vécu les désastres suite aux inondations. Selon le site d'information agricole en ligne Commodafrica, en 2014 les pluies diluviennes qui se sont abattues durant plus d'un mois dans le sud-ouest de la Côte d'Ivoire ont provoqué des dégâts importants dans les plantations de bananes. Quelques 1 300 hectares ont été détruits, soit 22% de la superficie de la bananeraie ivoirienne. Selon le ministre de l'Agriculture de l'époque, Mamadou Sangafowa Coulibaly, en visite dans la commune de Songon suite aux dégâts a estimé que cela entraînerait une perte de plus de 115 000 tonnes d'exportation de bananes vers l'Europe.

Le ministre qui a assuré que le gouvernement prendrait des mesures pour « qu'aucun emploi ne soit remis en cause », a précisé qu'il allait adresser une requête d'aide auprès de l'Union européenne. Rappelons que la filière de la banane représente 5 % du Produit intérieur brut (PIB) de la Côte d'Ivoire avec 8 350 salariés.

Une compagnie fruitière spécialisée dans la production de la banane et l'ananas a vu 90% de ses superficies dans le sud de la Côte d'Ivoire submergées par les eaux, soient 750 Ha de production de banane. Il s'en est suivi un arrêt partiel des activités durant deux ans sans avoir mis son personnel au chômage, donc 220 000 Euros de charges salariales sans production. Cette vague d'inondations de 2014 a fait perdre à la Côte d'Ivoire sa place de premier producteur africain de banane au détriment du Cameroun jusqu'en 2016.

En 2018, une entreprise sucrière filiale d'un grand groupe agroindustriel ouest africain a vu son site isolé sur la montée des eaux, occasionnant une immobilisation des camions de transport de sucre durant une quinzaine de jours. Certains sites de production d'huile de palme du même groupe dans le sud-ouest de la côte d'Ivoire du fait de la destruction des ouvrages routiers ont vu leurs huiles brutes stockées se dégradées et des régimes de palmes abandonnées en parcelles.



Figure 6 : Rupture d'ouvrage entre la ville de San Pédro et le sud-ouest de la côte d'ivoire

La perception du secteur privé sur la résilience est en train de changer. Une enquête menée auprès de 248 cadres dans les entreprises à travers le monde par l'Economist Intelligence Unit, montre que l'approche du secteur privé à la résilience a changé. Au-delà de la percevoir comme une réputation flatteuse, elles considèrent les investissements liés à la résilience et les partenariats stratégiques en tant que clé de la compétitivité et le succès à long terme. Par conséquent, les entreprises se préoccupent uniquement de leur propre résilience opérationnelle, investissent aussi dans la résilience de leurs marchés et leurs chaînes d'approvisionnement, et attendent que le secteur public assume la charge de renforcer la résilience climatique.

Des initiatives telles que les groupes de travail sur le climat visent à aider le secteur privé à prendre des décisions d'investissement qui répondent à des données de qualité et à l'évaluation de leurs propres risques et expositions.

A propos de Connecting Business initiative (CBI)

En tant qu'initiative mondiale axée sur l'engagement coordonné et concerté du secteur privé, Connecting Business initiative (CBI), lancé lors du Sommet Humanitaire Mondial en mai 2016, réduit les risques et les doubles emplois tout en augmentant la résilience des entreprises et des sociétés à travers de nombreuses activités dont l'intégration du secteur privé dans les programmes de résilience et les structures nationales de gestion des catastrophes, l'adaptation des capacités et les ressources du secteur privé aux besoins humanitaires par le biais de réseaux locaux et, la production d'outils et de ressources que les réseaux peuvent utiliser pour mieux servir leurs membres lorsqu'ils s'engagent collectivement dans des activités humanitaires.

De ce fait, bien que les gouvernements aient la responsabilité première de protéger et de répondre aux besoins humanitaires des populations, les réseaux membres de CBI travaillent aux côtés des acteurs nationaux et internationaux pour soutenir les communautés affectées, reconstruire les infrastructures critiques et aider au relèvement.

La Plateforme humanitaire du secteur privé de Côte d'Ivoire

En juin 2015, en prélude au Sommet Humanitaire Mondial, le Ministère en charge de la Solidarité et le Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA) en partenariat avec la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI), ont organisé à Abidjan le Dialogue Régional de l'Afrique de l'Ouest et du Centre sur l'engagement du secteur privé dans l'action humanitaire.

Ce forum a regroupé plusieurs acteurs du secteur privé, des agences des Nations Unies et des ONG. Parmi les principales recommandations de ce Dialogue Régional, on peut citer *“établir une plateforme de coordination du secteur privé au niveau national pour cartographier les points forts des partenaires et être le point focal pour l'engagement du secteur privé dans le cas d'une urgence”*¹. Ainsi, en avril 2017, la Plateforme Humanitaire du Secteur Privé de Côte d'Ivoire a été officiellement mise en place avec l'appui de CBI. La CGECI préside la Plateforme et en assure le Secrétariat.

Les objectifs sont de :

- Créer un environnement favorable en assurant l'inclusion du secteur privé dans les discussions dans un ensemble composé du Gouvernement et des acteurs humanitaires ;
- Etablir un plan de travail commun entre ses membres ;
- Améliorer la compréhension entre les acteurs du secteur humanitaire et du secteur privé ;
- Identifier les domaines de compétence du secteur privé pour un meilleur ciblage de l'apport dans les phases de la réduction des risques, de la prévention et de la préparation à l'urgence, de la réponse humanitaire et dans la reconstruction post-catastrophe ;
- Promouvoir les partenariats durables entre les entreprises et les organisations humanitaires ;

- Promouvoir la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) à travers la mise en œuvre de projets durables dans le domaine de la prévention, de la préparation et de la réponse aux catastrophes ;
- Créer une synergie d'action entre le secteur privé et les acteurs humanitaires.

Les principes de base de la Plateforme sont destinés à servir d'orientation et de balise pour ses membres dans l'accomplissement de leurs actions individuelles ou communes menées dans le cadre de la plateforme, notamment :

- Agir volontairement pour l'intérêt humanitaire auprès des populations et communautés touchées par une catastrophe ou une crise ;
- Refléter l'engagement et la responsabilité sociétale des entreprises dans les actions humanitaires ;
- Viser l'efficacité des actions en respectant l'organisation et les structures d'intervention établies au sein de la plateforme ;
- Promouvoir l'entraide, le partenariat, le dialogue et le partage des expériences et bonnes pratiques entre les membres de la Plateforme ;
- Assurer la pérennité de la Plateforme en participant activement aux activités et aux événements ;
- Favoriser la communication et la transparence.

Le 31 août 2018, la plateforme humanitaire du secteur privé de Côte d'Ivoire a tenu un atelier à Abidjan sur l'action collective du secteur privé dans l'humanitaire. Action visant à faire face à des situations d'urgence complexes avec la connexion. L'initiative des entreprises, qui a permis aux participants gouvernementaux et non gouvernementaux d'échanger leurs expériences et de définir des éléments pour l'élaboration de la boîte à outils suite aux catastrophes d'origine humaine, y compris les urgences complexes.

A propos de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI)

La CGECI est la principale organisation patronale de Côte d'Ivoire. Elle fédère 25 groupements professionnels et associations. La CGECI couvre à travers ses membres tous les secteurs d'activités (industrie, commerce, services et agriculture). Acteur majeur pour la représentation des entreprises, la CGECI demeure aujourd'hui l'interlocuteur principal des pouvoirs publics, des organisations syndicales de travailleurs et de nombreux tiers, notamment des partenaires au développement, des organisations internationales, des organisations patronales régionales et internationales pour des sujets portant sur :

- L'amélioration de l'environnement des affaires ;
- La compétitivité des entreprises ;
- La promotion du dialogue entre les partenaires sociaux ;
- Le développement du secteur privé ;
- La création de richesse par la promotion des initiatives privées,
- L'entrepreneuriat des jeunes et des femmes.

II – METHODOLOGIE

2.1. Portée et priorités

Ce rapport vise à mettre à la disposition de la PHSP-CI une évaluation du paysage des situations d'urgence complexe en Côte d'Ivoire. Le cadre pour l'établissement d'un réseau CBI répond aux 4 étapes suivantes ci-dessous

- **Étape 1. Compréhension du terrain** de CBI introduit, l'architecture humanitaire mondiale, et la valeur du secteur privé des réseaux d'action collective.
- **Étape 2. Contexte du paysage** évalue le paysage de la gestion des risques de catastrophes existant, ses acteurs et l'engagement du secteur privé afin d'identifier les rôles et les lacunes.
- **Étape 3. Établissement d'un modèle de réseau** détermine les modalités d'hébergement, de la structure d'exploitation, les exigences juridiques, le financement initial, et les caractéristiques d'adhésion adaptées au contexte local.

- **Étape 4. Détermination des activités initiales** identifie les activités prioritaires pour assurer le succès précoce. Ces activités qui seront mises à jour et révisées sur une base continue pour maintenir leur succès.

La PHSP en Côte d'Ivoire est à l'état naissant, donc cette évaluation est effectuée pour cartographier le paysage des parties intéressées actuelles et les capacités.

Les points essentiels de ce rapport sont des situations d'urgence complexes et les catastrophes naturelles. Comme le mentionne le rapport produit par le Forum Economique Mondial en 2019, les phénomènes météorologiques extrêmes, les catastrophes naturelles, les changements climatiques et les migrations involontaires ne sont que quelques-unes des principales préoccupations des entreprises. Des questions allant de l'instabilité politique à l'injustice sociale, de la cyber-sécurité aux catastrophes d'origine humaine sont parmi les plus grands problèmes.

Le rapport comprendra **les phénomènes météorologiques extrêmes et les changements climatiques** dans le cadre des catastrophes naturelles, le cas échéant. Pendant ce temps, les situations d'urgence complexes se concentrent principalement sur **la crise des déplacements internes** liés aux différentes crises de 2002, 2011, aux **conflits fonciers**, aux **déguerpissements des occupants de forêts classées** et l'**orpaillage clandestin**.

2.2. Terminologie

La terminologie entre les situations d'urgence complexes et les catastrophes naturelles est quelque peu différente, et la plupart du temps nouvelle pour le secteur privé. Pour établir une base commune pour les lecteurs, les définitions pertinentes de l'ONU (des organisations à savoir UNISDR, la CCNUCC et du GIEC) pour ces concepts sont présentées ci-dessous :

- **Changement climatique** fait référence à un changement de climat qui est attribué directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui est en plus de la variabilité naturelle du climat observée sur des périodes comparables.

- **Urgence complexe** est une catastrophe qui peut résulter de plusieurs risques différents ou, plus souvent, à une combinaison complexe de causes naturelles et anthropiques et différentes causes de la vulnérabilité. L'insécurité alimentaire, les épidémies, les conflits et les populations déplacées sont des exemples. Ces « situations d'urgence complexes » sont généralement caractérisées par :

- (i) la violence et des pertes de vie ;
- (Ii) des déplacements de populations ;
- (Iii) des dommages étendus aux sociétés et aux économies ;
- (Iv) la nécessité d'une grande échelle, l'aide humanitaire aux multiples facettes ;
- (V) l'obstacle ou la prévention de l'aide humanitaire par des contraintes politiques et militaires ; et
- (vi) les risques importants pour la sécurité des travailleurs humanitaires dans certaines régions.

Le rapport note, d'autres définitions similaires existent sur le terme par le HCR :

- **la capacité d'adaptation** est la capacité des personnes, des organisations et des systèmes, en utilisant les compétences et les ressources disponibles, pour gérer des conditions défavorables, le risque ou d'une catastrophe.
- **Les infrastructures critiques** sont les structures physiques, les installations, réseaux et autres actifs fournissant des services qui sont essentiels au fonctionnement social et économique d'une communauté ou d'une société.
- **La catastrophe** est une perturbation grave du fonctionnement d'une communauté ou d'une société à toute échelle en raison des événements dangereux en interaction avec les conditions d'exposition, de la vulnérabilité et de la capacité, ce qui conduit à un ou plusieurs des éléments suivants : ressources humaines, matérielles, pertes économiques et environnementales et les impacts.

- **la gestion des risques de catastrophes** est l'application des politiques de réduction des risques de catastrophe et des stratégies pour éviter de nouveaux risques de catastrophe, de réduire les risques de catastrophe existants et gérer le risque résiduel, ce qui contribue au renforcement de la résilience et la réduction des pertes dues aux catastrophes.

- **Les phénomènes météorologiques extrêmes** sont un des événements qui sont rares à un endroit et à un moment de l'année. Les définitions des rares varient, mais un événement météorologique extrême devrait normalement être aussi rare ou plus rare que le percentile 10^{ème} ou 90^{ème} d'une fonction de densité de probabilité estimée à partir d'observations.

Par définition, les caractéristiques de ce qu'on appelle des conditions climatiques extrêmes peuvent varier d'un endroit à l'autre dans un sens absolu.

- **Le Danger** est un processus, un phénomène ou une activité humaine qui peut causer des pertes de vies humaines, des blessures ou autre impacts sur la santé, des dommages matériels, des perturbations sociales et économiques ou une dégradation de l'environnement.

- **Le migrant** est toute personne qui se déplace, généralement à travers une frontière internationale, à se joindre à la famille membres déjà à l'étranger, à la recherche d'un gagne-pain, d'échapper à une catastrophe naturelle, ou pour toute une gamme d'autres fins.

- **Le Réfugié** est une personne qui fuit la guerre, la violence, les conflits ou la persécution et a traversé une frontière internationale pour trouver la sécurité dans un autre pays. Les réfugiés sont définis et protégés par le droit international. La Convention sur les réfugiés de 1951 définit un réfugié comme : « une personne qui est incapable ou refuse de retourner dans leur pays d'origine en raison d'une crainte fondée d'être persécutée pour des raisons de race, de religion, de sa nationalité, son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques.

- **Résistance** est la capacité d'un système, la communauté, la société ou d'une personne exposée à des risques pour résister, absorber, adapter, adapter, transformer et récupérer des effets d'un danger dans une manière opportune et efficace, notamment par la préservation et la restauration de ses structures de base et fonctions essentielles grâce à la gestion des risques.
- **Risque** est le degré de danger associé à une opération donnée, d'action ou défaut d'agir en situation de crise.
- **Vulnérabilité** est les conditions déterminées par des facteurs ou des processus physiques, sociaux, économiques et environnementaux qui augmentent la susceptibilité d'un individu, une communauté, des actifs ou des systèmes aux effets des risques.

2.3. Méthode

L'évaluation du paysage est le résultat d'un travail d'une équipe de consultants travaillant directement avec la CGECI pour couvrir **les situations d'urgence complexes et les catastrophes naturelles**. La méthodologie comprend :

- Une analyse prospective des informations sur les situations d'urgence complexes et les catastrophes naturelles,
- des échanges sont menés avec les différentes organisations professionnelles (UNEMAF, FIPME, HPCO-CI, CGECI) et des organisations humanitaires accréditées en Côte d'Ivoire (FICR, UNCHR),
- des benchmark d'évaluation de paysage d'autres réseaux CBI Turquie (*CBI Turkey Landscape Assessment Report, Fév. 2019*) et CBI Madagascar (*Plan de contingence des affaires de la PHSP-CI, mars 2018*)
- des interviews avec des entreprises privées basées à Abidjan à savoir TISA, PALMCI, SAPH, SUCRIVOIRE, CARGILL COCOA SARL, NEXANS, SOLIBRA, SCB, IVOIRE COTON, SUCAF, PALMAFRIQUE, SANIA, SACO, FILTISAC, CEMOI-CI, ainsi que la SODEXAM, entreprise publique.

Lors des interviews, la grande majorité des entreprises ont affirmé avoir déjà entendu parler de la PHSP-CI, mais avoir une méconnaissance de ses missions et objectifs.

Cette enquête nous a permis de relever les aléas les plus fréquents et les plus impactant pour les entreprises et la population ivoirienne. Huit aléas identifiés lors de l'analyse prospective ont été soumis à évaluation, et cela donne la répartition ci-dessous.

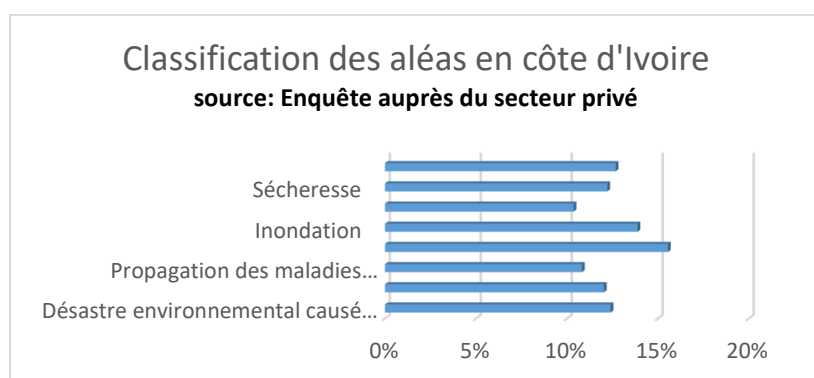


Figure 7 : Profil des aléas en Côte d'Ivoire

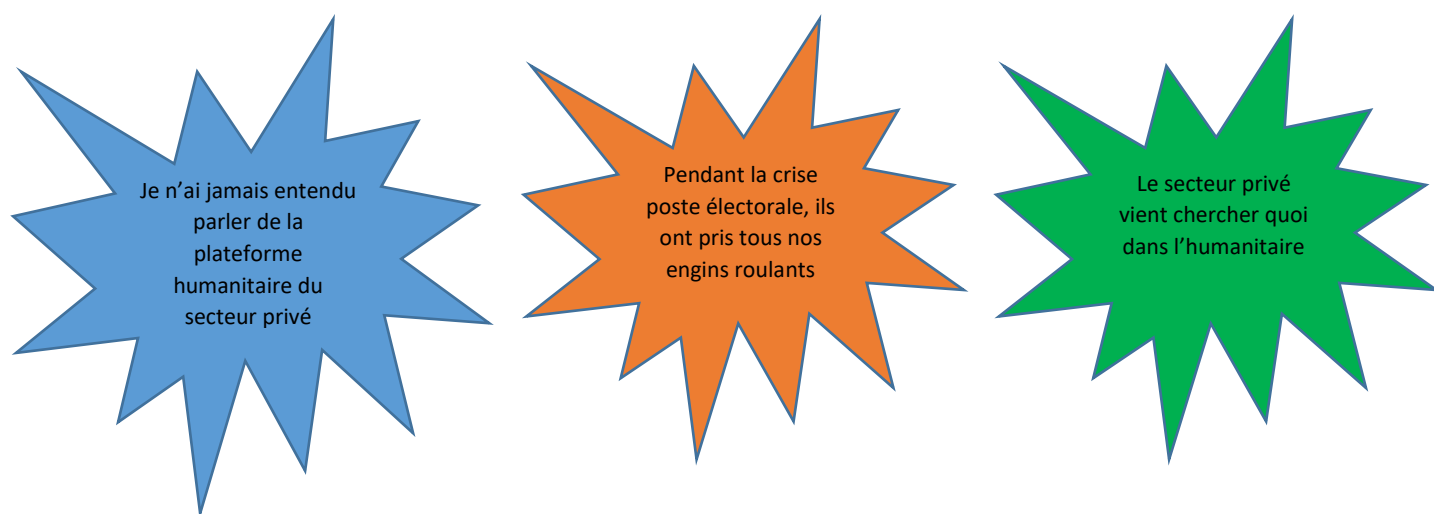
Ce graphe nous montre bien les aléas les plus importants pour les entreprises du secteur privé que sont :

- Les conflits communautaires
- les Inondations
- Les mouvements de foules
- Les désastres naturels causés par l'homme
- La sécheresse

Naturellement selon les conséquences des catastrophes naturelles et les situations d'urgence sur leurs activités, le secteur privé ivoirien est engagé à participer à des actions humanitaires liées aux aléas suivants par ordre de priorité :

1. Désastres naturels causés par l'homme
2. Conflits communautaires
3. Inondations
4. Propagation des maladies infectieuses

Figure 8 : Quelques verbatim issus des entretiens avec le secteur privé



L'élaboration de ce rapport d'évaluation du paysage a été étroitement liée à la CGECI et aux activités du PNUD en Côte d'Ivoire. En tant que tel, au cours de la même période, la PHSP-CI a contribué directement à l'élaboration de la boîte à outils pour les réseaux d'orientation CBI en cas de catastrophes d'origine humaine, y compris les situations d'urgence complexes. À cette fin, la PHSP-CI a organisé un atelier soutenu par la CGECI et réunissant le PNUD, des représentants du secteur privé et la société civile pour discuter des risques majeurs et de l'impact des situations d'urgence complexes et des catastrophes naturelles dans le secteur privé.

2.4. Cadre opérationnel et stratégique

La PHSP-CI vise d'abord et avant tout à développer un ensemble de solutions pour renforcer la résilience, tant pour le secteur privé ivoirien que pour la communauté en général. Conscient du profil de la Côte d'Ivoire, tant en termes de risques que de l'objectif politique et socio-économique, le but de la PHSP est de répondre au profil de risque, de changer et de concevoir des solutions à mettre en œuvre en termes de situations d'urgence complexes et catastrophes naturelles.. Cette mise en œuvre se fera en 3 étapes : **avant, pendant ou après un événement,**

Les activités de la PHSP-CI, comme les autres membres de CBI ciblent les entreprises, notamment les réseaux d'entreprises et les associations d'entreprises, et le grand public.

Pour y arriver, la PHSP-CI va concevoir des solutions qui peuvent être classées comme les opérations suivantes :

- **Auto-assistance** : les entreprises prennent des mesures en ce qui concerne leurs propres installations, les actifs et / ou leurs chaînes d'approvisionnement.
- **Aide mutuelle** : les entreprises et les associations d'entreprises offrent des services et facilitent les activités de résilience et de récupération en utilisant soit des économies d'échelle soit la puissance de levier politique.
- **Assistance publique** : les entreprises et les associations d'entreprises contribuent aux efforts humanitaires (réponse), à la reprise socio-économique et / ou à la reconstruction physique des communautés autour d'elles.

Du point de vue des entreprises, la résilience est fortement corrélée à la compétitivité et est donc liée à leur cœur de métier. La définition largement acceptée de la résilience est : "La capacité d'un système, d'une communauté ou d'une société exposée à des aléas à résister, à absorber, à répondre aux effets d'un danger de manière efficace et en temps utile, notamment, à travers la préservation et la restauration de ses structures et fonctions de base essentielles. "

Le lien entre résilience et compétitivité est illustré à la figure 9, où la performance des activités connexes se rapporte à la gestion et à l'exploitation quotidienne des entreprises. Les activités liées aux risques comprennent les risques et la gestion des risques (évaluation des risques, planification de l'utilisation des sols, conception sûre, et modernisation des installations) et les activités liées à la capacité d'adaptation font référence à des mesures telles que la gestion des ressources, l'efficacité, l'achat d'assurance, les plans de continuité des activités, la formation et les exercices qui minimiseront temps d'arrêt et pertes de performances. La PHSP-CI prend note de l'ensemble des travaux existants sur la résilience, qui pointe vers plusieurs paramètres :

- **Le stress chronique ou le choc aigu** : le stress chronique se réfère à court ou à long terme, aux événements de faible intensité ou des conditions telles que les infrastructures vieillissantes, le changement dans la moyenne des modèles climatiques, la migration. Le choc aigu se réfère à des événements soudains, de haute intensité avec des conséquences négatives (par exemple les tremblements de terre, les inondations et les glissements de terrain)

- **Le système ouvert ou à proximité :** alors que la plupart des entreprises sont des systèmes fermés (leur modèle d'affaires est construit autour d'un seul/ ensemble de produit/ service avec peu de place pour le changement), les économies nationales et mondiales fonctionnent comme des systèmes ouverts (avec une plus grande flexibilité sur ce qu'il faut produire où et quand).
- **L'innovation et la co-crédation :** En ce qui concerne la gestion des activités principales, la résilience vise également à développer de nouvelles opportunités commerciales. Les membres du réseau CBI ont créé de nouveaux produits et prestations de service.

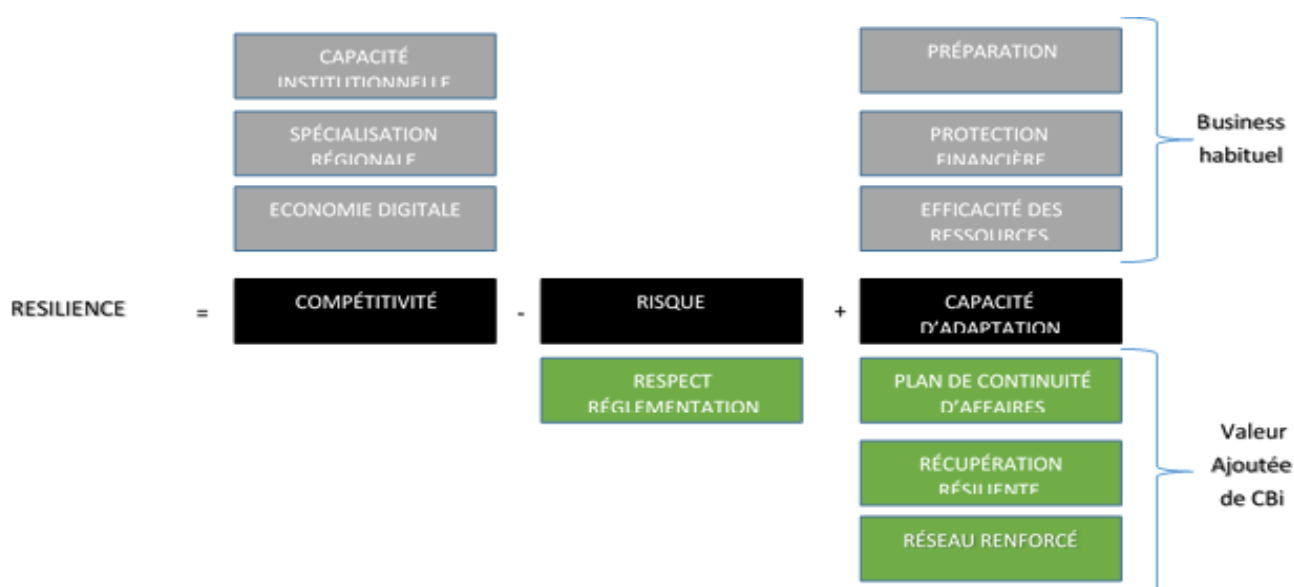


Figure 9 : Cadre opérationnel de la résilience selon le réseau CBI

En termes de stratégie, le mandat de la PHSP-CI est aligné sur plusieurs cadres stratégiques, à la fois mondiaux et nationaux. À ce titre, les activités entreprises par la plateforme contribueront à la réalisation de plusieurs objectifs stratégiques :

- **Développement :** Au niveau mondial, les objectifs de développement durable de 2015-2030, et au niveau national, le Plan national de développement 2016 - 2020,
- **Humanitaire :** Au niveau mondial, le Pacte mondial sur les réfugiés, les résultats du Sommet mondial humanitaire (Agenda pour l'humanité) et l'Agenda de la paix. Au niveau national, il n'y a pas de document de stratégie particulière sur le sujet.

Au-dessus de tout le reste, le ***Regional Refugee and Resilience Plan*** (3RP) 2019 – 2020 est le cadre régional de premier plan de toutes les actions humanitaires en vue de surmonter le déplacement régional de longue durée.

- **Réduction des risques de catastrophes** : au niveau mondial, le Cadre Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030 et l'Accord de Paris sur les changements climatiques, et au niveau national, l'élaboration de la Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe. Sur le changement climatique, la Stratégie nationale d'adaptation et plan d'action (2011) est une référence clé.
- **Institutionnel** : au niveau mondial, le ***Plan stratégique 2018 – 2021 du PNUD*** qui identifie six solutions de signature et ***OCHA Strategic Plan 2018-2021*** composé de cinq objectifs stratégiques et de deux objectifs de management. Au niveau national, le plan stratégique 2018-2021 de la CGECI et du PNUD sont les principales références.

III – LES SITUATIONS D'URGENCE COMPLEXES ET LES CATASTROPHES NATURELLES EN COTE D'IVOIRE

3 – 1 – Profil du risque pays

3 – 1 – 1 - Les situations d'urgence complexe

Les crises politiques constituent un facteur essentiel des crises humanitaires majeures du pays. En effet, si la Côte d'Ivoire était le pays le plus prospère de l'Ouest africain de 1960 aux années 1990, en grande partie, grâce à sa stabilité politique, comme le souligne la Stratégie Nationale de Gestion des Risques de Catastrophes & Plan d'Action (2011), la lutte pour la succession à la mort de son premier Président d'Houphouët Boigny en 1993 va plonger le pays dans une instabilité politique. Ainsi, cette situation aboutit à un coup d'Etat en décembre 1999 qui mettait fin à un environnement politique ivoirien jusque-là épargné de coup d'Etat, de régime militaire, de conflit armé significatif.

Ensuite, le 19 septembre 2002, cette crise politique est entrée dans une phase de virulence marquée par la radicalisation de la violence politique et la généralisation de la guerre.

En tant que la manifestation marquante de cette instabilité politique née de la course à la succession, cette crise militaro-politique de septembre 2002 a engendré la partition du pays et le déplacement d'entre huit cent mille (800.000) et un million cinq cent mille (1.500.000) personnes vers le Sud du pays, avec près de 75% de femmes et d'enfants, dégradant progressivement la qualité de vie. Pour certains auteurs, comme Banégas, R. & Marshall-Fratani, R. (2003), l'impact de cette crise déborde le cadre des frontières nationales et constitue un conflit qui menace l'équilibre de toute l'Afrique de l'Ouest.

D'ailleurs, ce conflit dans lequel la Côte-d'Ivoire s'est progressivement enfoncée depuis le coup d'Etat en 1999 s'inscrit dans un contexte de conflictualité régionale nommé « l'arc de crise ouest-africain » qui s'est étendu d'une manière inégale du Sénégal (Casamance) à la Côte-d'Ivoire, en passant du Nord au Sud et d'Ouest en Est par la Guinée-Bissau, la Guinée-Conakry, la Sierra-Leone et le Liberia, (Gaulme, 2007). Et, bien que ces crises soient parfois qualifiées de « conflits à basse intensité », relativement au nombre peu important en termes d'affrontements armés, de combattants et en matériels, elles sont d'une cruauté exceptionnellement marquée dans les actes individuels, surtout envers les civils.

Enfin, la crise post-électorale de novembre 2010 est l'un des épisodes marquants de l'instabilité politique en Côte d'Ivoire. En effet, à la suite de ce conflit national, différents Accords internationaux et sous régionaux avaient permis de préparer la sortie de crise par la tenue d'élections libres et transparentes, sous l'égide de la communauté internationale. Mais cet espoir de sortie de cette crise à travers l'organisation des élections présidentielles a été compromis par la survenue d'une crise post-électorale de novembre 2010 à avril 2011, consécutive à la proclamation des résultats de ces élections. Comme conséquences de cette nouvelle crise militaro-politique, le Plan National de Développement Sanitaire de 2012-2015 (PNDS, 2012) relève de nombreuses pertes en vies humaines (3000 au total), la destruction de plusieurs infrastructures de base et un déplacement massif de populations, accentuant la vulnérabilité des populations en Côte d'Ivoire face aux aléas naturels ou aux accidents technologiques.

Dans le même ordre, le Plan National Multisectoriel de Nutrition 2016 – 2020 (PNMN, 2016) avance que les déplacements massifs des populations, les difficultés de productions et d'accès aux denrées alimentaires, la destruction des infrastructures sociales de base, notamment sanitaires et le niveau élevé de pauvreté (48,9%) ont impacté négativement la situation nutritionnelle des populations et ont fortement contraint la réponse du Gouvernement aux problèmes de malnutrition.

Dans l'ensemble, les impacts de ces différents troubles militaro-politiques sont à la fois économiques, sociales, psychologiques, et sanitaires. Avec la formation du nouveau gouvernement en mai 2011, un climat politique relativement apaisé permettant une certaine avancée dans le rétablissement des institutions de la République s'installe peu à peu (PNDS, 2012-2015).

Les conséquences de ces deux crises de septembre 2002 et Octobre 2010 ont été considérables : violences généralisées, violations des droits de l'homme, nombreuses pertes en vies humaines, des déplacements massifs de populations, destruction des infrastructures socio-économiques, interruption brutale des activités économiques, etc. Ces crises ont laissé des stigmates profonds au sein des communautés vivant dans un environnement marqué désormais par la méfiance et la suspicion. La cohésion sociale et la cohabitation pacifique ont été ainsi affectées.

Des entreprises du secteur privé ont été sinistrées. Certaines comme la NSPROA dans la filière Cacao pillé et est resté fermé depuis 2010. D'autres dans la production du palmier à huile dans le sud de la Côte d'Ivoire ont tous leurs locaux et bureaux à Abidjan pillés de fonds en comble. avec arrêt d'activités durant 02 mois.

Une société sucrière dans le nord de la Côte d'Ivoire a enregistré des pertes de l'ordre de 1,5 millions d'Euros.

En dépit des progrès significatifs réalisés au plan politique, économique, social et sécuritaire, des poches de vulnérabilité existent, et le risque de conflits entre communautés est réel.

Lors de l'atelier organisé par CBI en août 2018 à Abidjan sur l'engagement du secteur privé pour une action collective, les participants ont retenu les conflits communautaires comme la situation d'urgence complexe la plus importante.

3 – 1 – 2 - Les facteurs déclencheurs des conflits intercommunautaires

Les conflits entre les communautés sont réels et de diverses causes. Les violences communautaires sont de plus en plus récurrentes en Côte d'Ivoire. Au cours des deux derniers mois, le Système National d'Alerte Précoce de WANEP-CI (CI-NEWS), a enregistré plus de trois (03) incidents liés aux conflits communautaires. Le lundi 01 avril 2019 dans la localité de Bin-Houin (région du Tonkpi, Ouest), en représailles de la mort d'un jeune homme à la suite d'un accident de la circulation, les populations autochtones Guéré ont détruits des lieux de commerce des communautés allogènes Malinké. Le samedi 6 Avril 2019, une bagarre entre des élèves autochtones (Dida) et allogènes (Malinké) dans la localité de Lakota (Lôh Djiboua, Centre-Ouest) s'est transformée en un conflit communautaire, faisant plusieurs blessés (dont un gendarme et un agent de la police municipale) et de nombreux dégâts matériels. Au Sud- Est du pays, dans la région de l'Agneby Tiassa, précisément dans le département d'Agboville, le vendredi 12 avril 2019, une bagarre entre deux élèves d'ethnies différentes (Abbey et Malinké) a débouché sur des affrontements armés (aux gourdins et à la machette).

La similitude, entre ces différents conflits communautaires évoqués plus haut, réside dans le fait qu'ils mettent aux prises deux individus de communautés différentes (autochtones allochtones) pour s'étendre rapidement aux membres de leurs communautés. Les conséquences sont souvent déplorables car les populations sont de moins en moins tolérantes et elles ont tendance à se faire justice.

Ces conflits dénotent de l'omniprésence d'un sentiment de méfiance entre certaines communautés. Ce climat de méfiance pourrait servir si l'on n'y prend garde de terreau fertile à une division plus approfondie. A l'approche de l'élection présidentielle 2020, toutes ces tensions sociales sont exacerbées par les discours politiques.

En effet, depuis le début de l'année 2019, dans leurs activités pour remobiliser leurs militants, des acteurs politiques des différents bords tiennent des propos en lien avec l'appartenance ethnique qui pourraient mettre à mal la cohésion sociale. De même, la résolution de ces conflits semble, selon certaines analyses, s'attaquer seulement aux causes immédiates en négligeant les causes profondes ou structures qui continuent d'alimenter à moyen et long terme ces derniers.

Des affrontements à BEOUMI les 15 et 16 mai opposant la communauté malinké à la communauté Baoulé a fait 11 morts et 108 blessés selon la source gouvernementale.

Ce dernier conflit en date doit interpeller tous les acteurs politiques, les autorités administratives, la société civile, les leaders communautaires, les membres des communautés dont en particulier les jeunes et les femmes afin que chacun, joue pleinement son rôle pour éviter que le pays ne sombre dans la violence. Il est urgent que les acteurs politiques restent dans la dynamique du processus de réconciliation nationale entamée depuis la fin de la crise post-électorale de 2011.

Les conflits entre éleveurs et agriculteurs. La cohabitation entre éleveurs et agriculteurs est très souvent problématique. En l'absence de zone de transhumances, la recherche de points d'eau et de pâturage occasionne des tensions entre ces deux groupes au regard des dégâts créés par le bétail sur les cultures. La lutte pour le contrôle des ressources naturelles est souvent violente.

Concernant les affrontements entre ces deux types de producteurs, ils s'inscrivent dans l'évolution du rapport entre l'élevage et de l'agriculture en Côte d'Ivoire. En effet, en vue de résoudre les problèmes de ravitaillement en viande sans cesse croissants de ses populations et s'assurer une autosuffisance en protéines animales, la Côte d'Ivoire a consenti d'énormes efforts à partir des premières années de son accession à l'indépendance. A cet effet, plusieurs auteurs (dont Bernardet, 1994 ; Le Guen, 2004 ; Diallo, 2007 ; Coulibaly, 2013 ; Affessi & Gacha, 2016, etc.) rapportent que dans les années 1970, le gouvernement ivoirien a élaboré des projets visant à concilier les activités agricoles et pastorales dans un même cadre spatial, avec pour une priorité absolue la sédentarisation des éleveurs peuls dans le Nord du pays, relativement à leur expérience en matière d'élevage de bovins.

Toutefois, ces engagements étatiques n'ont pas tout à fait les effets escomptés. Bien que ces « *efforts déployés durant deux décennies ont donné à la région Nord de la Côte d'Ivoire une vocation pastorale* » (Diallo, 2007), cette intervention politique extérieure a contribué à exacerber davantage les tensions issues d'une certaine division sociale du travail et de la production entre éleveurs et agriculteurs (Bernardet, 1994), allant jusqu'à des affrontements sanglants entre ces deux acteurs communautaires qui se sont étendus à d'autres localités du territoire national.

Ainsi, au Nord du pays, par le passé, nous pouvons citer les affrontements de 1974 entre Boundiali et Tingrela, et ceux circonscrits à Sirasso-Dikodougou au début de l'année 1981 et d'avril-juin 1986, opposant les agriculteurs Senoufo aux éleveurs. Mais aujourd'hui encore, dans les régions de savane du nord de la Côte d'Ivoire, les conflits entre agriculteurs et éleveurs sont récurrents et prennent parfois des dimensions dramatiques, (Ducroquet, Tillie, Louhichi, & Gomez-Y-Paloma, 2017). Ces conflits sont plus fréquents dans les régions du Bafing (Touba) Worodougou (Séguéla), Bere (Mankono, Dianra, Bouandougou) Kabadougou (Odienné), Folon (Minignani Goulia, kaniasso, Tienko), auxquelles s'ajoutent les régions du Poro (Korhogo, Dikodougou, Komborodougou), Tchologo (Koumbala, Kalakala), et Bagoué (Boundiali...) Hambol, (Katiola, Niakaramadougou) où ces affrontements baissent en intensité. Toutefois, ces heurts entre agriculteurs et éleveurs touchent bien d'autres localités, notamment le Centre, le Centre-Ouest et le Nord-Est. Partant, relevons la décision des agriculteurs des villages de Bouaké (en l'occurrence Sabaribougou, Flodobo, Kirakro, Awêbo et Kodossou) d'abattre les bœufs en transhumance en octobre 2017 ; une telle décision ayant conduit à l'abattage de six (06) bœufs. En outre à la suite d'une affaire de destruction de plantations par des bœufs, des difficultés de cohabitation ont été relevées entre la population autochtone et les allogènes peulhs de Bouafla, village situé dans la sous-préfecture de Tibéhita dans le département de Bouaflé au centre-ouest de la Côte d'Ivoire, (Abidjan. Net, 30 Décembre 2017). On pourrait y ajouter les affrontements du 23 au 24 mars 2016 éclatés à Bouna entre éleveurs peuls et agriculteurs lobi. Ces affrontements à Bouna ont occasionné trente-trois (33) morts, cinquante-deux (52) blessés, et deux mille six cent quarante (2.640) déplacés, selon le Premier ministre ivoirien (Jeune Afrique avec AFP, 21 avril 2016).

Ces quelques exemples démontrent de l'ampleur et la récurrence des conflits entre les agriculteurs autochtones ou locaux et éleveurs (sédentaires et transhumants étrangers peuls) en Côte d'Ivoire. Les conséquences se traduisent par des pertes en vie humaines, des dégâts matériels importants (destruction des biens, abattage anarchique d'animaux, destruction de plantations et de champs de cultures vivrières), et des déplacements de populations, sans oublier les conséquences sociales subséquentes, constituant un frein à la cohésion sociale.

Les facteurs déclencheurs de ces affrontements généralement brandis concernent les dégâts de cultures causés par le bétail ou les vols de ce dernier. Toutefois, les écrits (Bernardet, 1994 ; Diallo, 2007 ; FAO-CI, 2012 ; Speight, 2017, etc.) lient l'éclosion de ces conflits à des problèmes d'accès et de contrôle des ressources telles que les terres cultivables et les points d'eau qui se réduisent compte tenu de la forte pression démographique, et aussi des effets néfastes du réchauffement climatique et la sécheresse, surtout dans les zones Nord et au Centre du pays. Les enjeux autour de ces ressources amènent les autochtones à adopter certaines stratégies visant à expulser de leur terroir les éleveurs en vue de s'assurer le contrôle des ressources en entier ; de leur côté, les éleveurs accusent parfois les agriculteurs de vol de bétail pour se dérober des indemnités relatives aux dégâts causés dans les champs. Cependant, la survenue de ces heurts a aussi une origine politique, due à l'instrumentalisation de certains acteurs et surtout à la crise de confiance à l'égard des autorités sous-préfectorales (parfois accusées de trancher en faveur des éleveurs en contrepartie de quelques dons) quant à leur capacité à apporter une réponse adéquate aux attentes des populations en situations conflictuelles. En outre, « *le manque de moyens matériels et financiers des administrations territoriales (sous-préfectures) entraînant une lenteur dans les constats et les dédommagements des dégâts contribuent aussi à augmenter la frustration des paysans* », (Bernardet, 1994).

La propriété foncière. Pendant les crises successives que le pays a connues, particulièrement celle consécutive à l'élection présidentielle de 2010, de nombreuses personnes ont abandonné leurs plantations, propriétés et moyens de subsistance pour trouver refuge dans les zones les plus sécurisées à l'intérieur ou en dehors du pays. L'UNHCR a estimé le nombre de réfugiés ivoiriens à plus de 250.000⁷.

La crise a également favorisé un mouvement migratoire des pays voisins et de l'intérieur du pays vers les zones forestières du pays, en quête de terres cultivables. A l'origine de l'occupation des propriétés des résidents, ce flux migratoire combiné au retour des déplacés et réfugiés, est la cause des problèmes de cohésion sociale et de cohabitation pacifique.

Le territoire ivoirien est l'objet de nombreux conflits fonciers. Au titre d'exemples, nous pouvons citer : le cas Duékoué (village de Fengolo) en 1997, les affrontements interethniques à Zoukougbeu (centre-ouest), à Irobo (sud côtier), à Saioua et à Oumé à partir de 1998, le cas de Taï (village de Para) en 1999, les violences déclenchées dans toute la tribu Hompo en 1999 à la suite du meurtre d'un Kroumen par les Dagari dans le village de Besséréké (Tabou), l'attaque sanglante de Bloléquin (village de Goya) en mai 2001, les affrontements dans les villages de Guitrozon et de petit Duekoué en 2004, le conflit en 2006 dans le village de Tahibly, celui du village de Béoua (Bloléquin) en septembre 2008, et le cas de Guiglo en septembre 2017 relatif au droit d'exploitation des terres agricoles de la forêt classée de Goin-débé.

Ces conflits ont opposé les autochtones (Guérés, Kroumen, Niaboua, Dida, Bété, Gouro) soit aux allogènes (Burkinabès, Maliens, Libériens) soit aux allochtones (Baoulé, Malinké, Lobi, Wan). Pour la plupart des observateurs (Babo, 2010 ; Kouassi & N'drin, 2016 ; DIDR & OFPRA, 2017), ces conflits dénotent d'une stratégie des autochtones pour reconquérir les terres antérieurement cédées de diverses manières à des allogènes ou allochtones.

Le conflit de la forêt classée de Goin Débé à Guiglo, à l'Ouest du pays⁹ a occasionné 11 morts, 120 blessés, plus de 5.000 déplacés, des campements brûlés et des biens détruits dans des affrontements entre populations autochtones et allogènes. Tandis que celui de novembre 2018, à Zouan-Hounien, Ouest du pays, a fait 5 morts, 137 blessés et destructions importantes de biens matériels enregistrés dans des affrontements intercommunautaires

L'instrumentalisation et la manipulation des populations à des fins politiques. Malgré la stabilité politique que connaît le pays, les stigmates de la crise post-électorale de 2011 n'ont pas totalement disparus particulièrement dans les zones acquises à l'ancien régime où la méfiance persiste. Dans ces régions, la flamme de la haine est attisée surtout à l'approche des élections.

La précarité des conditions de vie. Dans les zones fortement affectées par les conflits armés, les populations reprennent leurs activités économiques dans des conditions souvent difficiles et avec très peu de moyens. Cette situation expose les jeunes à la manipulation à des fins politiques.

Les conflits se déclenchent de façon brusque et brutale et peuvent s'étendre sur plusieurs jours. Mais des signes de tensions sont perceptibles et annoncent souvent que des affrontements pourraient se préparer. Généralement les personnes déplacées regagnent leur lieu de résidence habituelle dans les semaines ou mois qui suivent le conflit après les négociations et médiations des acteurs gouvernementaux.

Les conflits intercommunautaires impactent négativement les opérations des opérateurs du secteur privé.

Les conflits entre plusieurs communautés sont caractérisés par des affrontements armés entre elles. Cette situation d'insécurité généralisée occasionne l'arrêt systématique des opérations des entreprises (arrêt des usines, barrage des routes et autres voies de communication, fermeture des marchés locaux, fermeture des banques et de l'administration etc...). C'est l'exemple des entreprises RAZEL et NSEE spécialisés dans les infrastructures routières qui ont perdu plusieurs semaines de travail à Bouna dans la région du Boukani dans le nord-est de la Côte d'Ivoire à l'occasion des conflits entre agriculteurs Lobis et éleveurs peulhs en 2017.

En plus de l'arrêt des transactions commerciales, la destruction des outils de production est l'une des conséquences très néfastes des conflits intercommunautaires sur l'activité des entreprises privées. Ce fut le cas en 2014 à l'ouest de la Côte d'Ivoire pendant les conflits entre la communauté burkinabé et la communauté guéré à Guiglo.

La Compagnie Ivoirienne d'Electricité et les Scieries THANRY ont perdu plusieurs sites de travail en plus des véhicules et autres matériels roulants.

Plusieurs employés du privé ont malheureusement perdu la vie à l'occasion des différents conflits communautaires en Côte d'Ivoire. Les secteurs les plus touchés par ces décès sont le secteur agricole, le secteur minier, le secteur des énergies qui de par leur activités se retrouvent souvent au milieu des affrontements et souvent de façon isolée.

Les conflits entre communautés sont localisés différemment selon leur nature.

Les régions Ouest et Sud-Ouest frontalières du Libéria sont les plus concernées par les conflits fonciers. Ces régions sont par excellence, les zones de retour des déplacés et réfugiés suite à la crise post-électorale. Plus de 90% des réfugiés sont originaires de ces régions ;

3 – 1 – 3 - Les catastrophes naturelles (inondations et glissements de terrain)

La Côte d'Ivoire n'est pas à l'abri des catastrophes naturelles. En effet, chaque année le pays est confronté à des inondations et glissements de terrain qui ont pour conséquences de nombreuses pertes en vies humaines, des déplacements de populations et des dégâts matériels importants.

Parmi les causes⁴ de ces phénomènes, on peut citer entre autres les crues au niveau des cours d'eaux, les canalisations non appropriées ou mal entretenues, l'occupation anarchique des bassins d'orage, l'obstruction des ouvrages d'assainissement, l'urbanisation incontrôlée des zones inondables, la très forte paupérisation d'une frange de la population et la prolifération des habitations précaires dans les zones inondables.

En juin 2018, 34 personnes ont perdu la vie suite aux inondations causées par les pluies diluviennes dans plus de 10 localités. Près de 3.115 ménages ont été affectés. De nombreuses habitations ont été détruites et/ou endommagées et des milliers de personnes ont trouvé refuge ailleurs dans des familles et sur des sites d'accueil⁵. Les acteurs humanitaires se sont mobilisés, de même que le secteur privé, pour apporter l'assistance nécessaire aux populations affectées.

Compte tenu de la récurrence de ces phénomènes, il convient de maintenir un niveau d'alerte et de préparation en vue de prévenir et de répondre efficacement aux besoins des populations et communautés affectées. Ainsi, en mars 2019, le Ministère en charge de la Solidarité, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a organisé un atelier dans le but de mettre en place un Plan national de contingence.

3– 1 – 4 - Les risques anthropiques ou technologiques

Contrairement aux catastrophes naturelles, les risques anthropiques ou technologiques sont des catastrophes occasionnées par l'homme dans un contexte d'actions en relation avec le développement du pays. En effet, au cours de son histoire, la Côte d'Ivoire a connu un certain nombre de catastrophes technologiques qui ont contribué à la détérioration des conditions de vie et au renforcement de la vulnérabilité des populations, selon le rapport intitulé la *Stratégie Nationale de Gestion des Risques de Catastrophes & Plan d'Action* (2011).

D'abord, en Mai 1999, un incendie de 23,000 m³ d'hydrocarbures de la Gestoci a occasionné des dégâts matériels et une forte pollution atmosphérique. Pour circonscrire ce sinistre, l'aide de pompiers français fut nécessaire, en renfort du GSPM et des Pompiers de la SIR ;

En outre, dans la nuit du 30 Janvier 2000, un avion de Kenya Airways s'écrase en mer à un kilomètre et demi de la côte peu après son décollage d'Abidjan faisant 169 victimes, pour une dizaine de passagers ayant survécu ;

En plus, un déversement d'importantes quantités de pétrole brut dans la mer, suite à un accident survenu à un bateau de forage, non loin de la plate-forme pétrolière Al baraka, au large de Jacqueville (à environ une centaine de km d'Abidjan), a causé une marée noire sur le littoral d'Abidjan. Un rapport établi par la cellule gouvernementale mise en place le 30 mars 2006 a estimé la quantité déversée à 5075 m³, outrepassant considérablement les limites de l'alerte rouge. La marée noire a causé des dommages importants à l'écosystème et à l'activité de la pêche ;

Ensuite, dans la nuit du 19 au 20 août 2006, des produits chimiques issus d'un navire étranger, le Probo Koala, ont été déversés dans des décharges publiques d'Abidjan provoquant une importante crise environnementale et sanitaire dans la capitale économique. Selon les autorités ivoiriennes, il y a eu 10 décès, 69 hospitalisations et 103,000 consultations liées à ces déchets toxiques. Le parc du Banco proche de la ville a aussi été touché par la pollution des déchets toxiques. Il s'agit de la crise la plus importante à laquelle la Côte d'Ivoire a été confrontée et pour laquelle le gouvernement a par ailleurs fait appel à l'aide internationale ;

De plus, le 29 Mars 2009, 19 personnes sont mortes et 132 ont été blessées dans une bousculade au stade Houphouët-Boigny à Abidjan, avant un match de football opposant la Côte d'Ivoire au Malawi, comptant pour la qualification pour le Mondial 2010 en Afrique du Sud ;

Enfin, en décembre 2009, un camion se renverse au niveau de l'ONUCI déversant accidentellement 50 000 m³ d'hydrocarbures qui touchent même la lagune. La pollution est contenue par le CIAPOL qui était confronté à des personnes venant récupérer les hydrocarbures dans la lagune pour les revendre aux particuliers.

3 – 2 – Ecosystème des entreprises du secteur privé ivoirien

Le paysage du secteur privé ivoirien est composé d'organisations patronales et d'entreprises. Les principales organisations sont :

- **La Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI)** représentant le patronat ivoirien

Elle a pour attribution :

Au niveau statutaire

- Faire prévaloir la liberté d'entreprise et l'économie de marché ;
- Assurer la cohésion indispensable de des membres ;
- Emettre son avis sur toutes questions à caractère économique et social ;
- Renforcer le dialogue social avec les partenaires sociaux, l'Etat et les partenaires au développement ;

- Représenter et défendre les entreprises adhérentes ainsi que celles adhérentes aux organisations professionnelles membres de la CGECI, notamment auprès des Pouvoirs Publics et organismes paritaires nationaux régionaux et internationaux ;
- Apporter à ses membres tous concours et services en vue d'accroître l'efficacité d'ensemble ;
- Communiquer toute information visant à promouvoir et à développer le secteur privé.

Au niveau opérationnel

- Se Mobiliser et s'impliquer fortement, aux niveaux stratégique et décisionnel : les entreprises peuvent être membres adhérents ;
- Se faire entendre et atteindre nos objectifs : communiquer doit être une obligation statutaire pour le Patronat. Mettre en synergie les capacités de lobbying de ce réseau, exercer un véritable contrepoids vis-à-vis des Pouvoirs Publics ;
- S'unir pour offrir le meilleur : Permettre au Président de constituer une équipe soudée pour assurer le mandat qui lui est confié. Se décider et décider ensemble : Instaurer la prise de décisions collégiales ;
- Se protéger et se projeter : Assurer en permanence, une veille stratégique afin d'infléchir l'action patronale et/ou de définir de nouvelles orientations en respectant l'éthique et les valeurs morales.

Au niveau fonctionnel

Promouvoir :

- La Flexibilité. La CGECI est une organisation orientée services-rendus aux adhérents ;
- L'Expertise. La CGECI se donne les moyens d'intervention suffisants et adaptés pour apporter les services directs d'appui/conseil aux adhérents ;
- La proximité. La CGECI privilégie la proximité avec ses adhérents ;

- Le développement. La CGECI vise la création d'un réseau de relations et de coopération avec les organisations patronales aux niveaux sous régional et international ;
- L'implication globale. La CGECI entretient une présence soutenue dans les instances régionales (UEMOA, CEDEAO) et internationale (UE, OMC, BIT, ...), fait entendre la voix du secteur privé légaliste et est partie prenante des décisions concernant le développement des entreprises ;
- La réactivité : La CGECI œuvre au renforcement des relations avec les partenaires sociaux, en vue de prévenir les conflits et de promouvoir le dialogue social.
- **la Chambre de commerce et industrie de Côte d'Ivoire (CCI)**

La **Chambre de Commerce et d'Industrie** de Côte d'Ivoire est un organisme chargé de représenter les intérêts des entreprises commerciales, industrielles et de service, d'assurer la formation des entrepreneurs et d'apporter un appui aux entreprises. L'Union des Grandes Entreprises de Côte d'Ivoire (UGEI)

- **l'Union des Entreprises Agricoles et Forestières (UNEMAF)**

Associer en vue de l'étude, de la représentation et de défense des intérêts généraux communs à l'agriculture et à l'exploitation forestière en Côte d'Ivoire, les entreprises et les syndicats d'employeurs qui ont pour activités :

- l'agriculture ;
- l'exploitation forestière,
- l'élevage,
- la transformation des produits agricoles et forestière ;
- les industries connexes et assimilées
- l'horticulture

Pour ce faire, l'UNEMAF s'assigne les rôles suivants :

- Promouvoir le Regroupement des Entreprises et Syndicats d'employeurs agricoles et forestiers et défense de leurs intérêts,
- Assurer la représentation des membres vis-à-vis des pouvoirs publics,

- Assurer la promotion du secteur agricole,
 - L'Assistance, conseil et information des membres
- **le Haut Patronat des Commerçants et des Opérateurs économiques**
 - **La Fédération Ivoirienne des Petites et Moyennes Entreprises (FIPME)**

3 – 3 – Impact des situations d'urgence et des catastrophes naturelles sur les entreprises ivoiriennes

L'ampleur des effets des catastrophes naturelles et des situations d'urgence complexes ne sont pas connus en raison du manque de données disponibles et fiables. En dehors des effets financiers qui sont chiffrés, les entreprises ont eu du mal à mettre à disposition les effets économiques sur leurs activités, les effets sur leurs employés. Toutefois, certaines entreprises ont pu faire des estimations des conséquences de ces différents aléas sur leurs activités.

Tableau 2 : Incidences des situations d'urgences et les catastrophes naturelles sur les activités de quelques entreprises (**Source :** Enquête auprès du secteur privé)

Cas	Description	Effets
Crise post-électorale 2010	La crise survenue après les élections de 2010 ont créé des mouvements de foules	Une entreprise sucrière au nord de la Côte d'Ivoire évalue ses pertes à plus d'un milliard de Francs CFA. Des véhicules et du matériel d'exploitation emportés. Beaucoup de pertes d'emplois et des relations difficiles avec les communautés riveraines Une autre entreprise basée à Abidjan dans la production de sacs en jute et polypropylène estime ses pertes à 2,5 milliards de F CFA. Enregistrement de décès d'employés pour faute de soins. Une perte énorme de part de marché. Dans l'ensemble, nous notons des arrêts partiels des activités des entreprises, et des pillages systématiques des entreprises basées à Abidjan et ses environs
Inondation, 2014	Les fortes précipitations ont causé des inondations de plantations industrielles de bananes	Un des leaders de la production de banane en Côte d'Ivoire sinistré.

		Au moins 1,5 milliards de francs CFA de pertes financières dues à la destruction aux matériels d'exploitations et de paiement de salaires sans activités 750 Hectares de plantations détruites 90% des superficies submergées Arrêt partiel des activités pendant deux ans La côte d'ivoire avait perdu la première place de producteurs africains de banane de 2014 à 2017.
Inondation, 2018	Les fortes précipitations ont causé des inondations dans les quartiers de la ville d'Abidjan et certaines villes de l'intérieur traversés par des cours d'eaux	Difficulté d'évacuation des produits agricoles périssables Arrêt partiel des activités

3 – 4 – Cadre institutionnel et réglementaire

3 – 4 – 1 – Cadre institutionnel

En Côte d'Ivoire, plusieurs institutions nationales, locales et internationales sont impliquées dans la gestion et la réduction des Risques de catastrophes.

Au plan national, la Présidence de la République participe à cette mission à travers quatre directions, notamment le Bureau National d'Etudes Techniques et Développement (BNETD) et Centre de Cartographie et de Télédétection (CCT), le Conseil National de Sécurité (CNS), et le Comité National de Télédétection et d'Information Géographique (CNTIG). En outre, il existe une plateforme nationale de Réduction des Risques de Catastrophe (RRC)

Au plan local, certaines institutions mènent des actions pour la réduction des risques des catastrophes. Il s'agit de l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI) et de l'Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire (ARDCI) qui œuvrent pour l'amélioration du cadre de vie des populations locales ; tandis que la Croix Rouge de Côte d'Ivoire apporte une réponse aux besoins des sinistrés. En outre, la société civile a aussi une responsabilité importante dans la gestion des risques de catastrophes. De par leur proximité avec la population, les ONGs de Côte d'Ivoire alertent parfois le gouvernement sur des situations d'urgence, tout en jouant un rôle important de prévention (sensibilisation) des populations à risque, et éventuellement dans la réponse aux catastrophes.

Pour ce qui concerne la gestion foncière, il existe des organes locaux tels les Comités de Gestion Foncière Rurale (CGFR) et les Comités Villageois de Gestion Foncière Rurale CVGFR. Ces organes sont chargés d'assurer la participation des populations rurales aux opérations de sécurisation foncière rurale. Aussi, au-delà d'approuver et valider respectivement les enquêtes foncières pour la délimitation des parcelles et des territoires des villages, les CVGFR et les CGFR participent au règlement des litiges fonciers.

A côté de ces institutions, il faut noter l'existence d'acteurs techniques (sous la tutelle des différents ministères) participant à la gestion des risques de catastrophes. A cet effet, nous pouvons citer :

- L'**ONPC** qui mène une fois par an une campagne de sensibilisation contre les effets de pluies diluviennes ;
- L'**ONAD** qui construit des barrages écrêteurs des crues dans les zones de la ville d'Abidjan connaissant des inondations récurrentes ;
- La **Préfecture d'Abidjan** qui veille au déclenchement du **plan ORSEC** pour une intervention en cas de catastrophes naturelles ;
- La **SODEXAM** qui émet les bulletins météorologiques et les alertes précoces pour une prévention des risques des catastrophes.

La SODEXAM dispose de 13 stations météorologiques, une centrale météorologique, plus d'une centaine de pluviomètres et plus de cinq (05) stations agro climatiques sur l'ensemble de territoire ivoirien. Elle s'appuie également sur des données produites dans des stations météorologiques appartenant des entreprises privées du secteur agricole ou agroindustriel avec qui elle a des conventions. Les stations du centre d'analyses des données sismiques de LAMTO, les données du Centre Nationale de Recherche Agronomique viennent enrichir le parc disponible en Côte d'Ivoire.

Elle travaille en collaboration avec l'ONPC (Office Nationale de la Protection Civile) et le CICG (Centre d'Information et de Communication du Gouvernement) lors des phases d'alertes précoces, pendant la crise et après la crise.

Un groupe WatsApp dénommé « **Acteurs_vigilance_météo** » a été créé par la SODEXAM qui regroupe le CICG, l'ONPC, les districts, les municipalités et les médias pour relayer les informations liées aux risques de catastrophes naturelles, sauf la PHSP-CI.

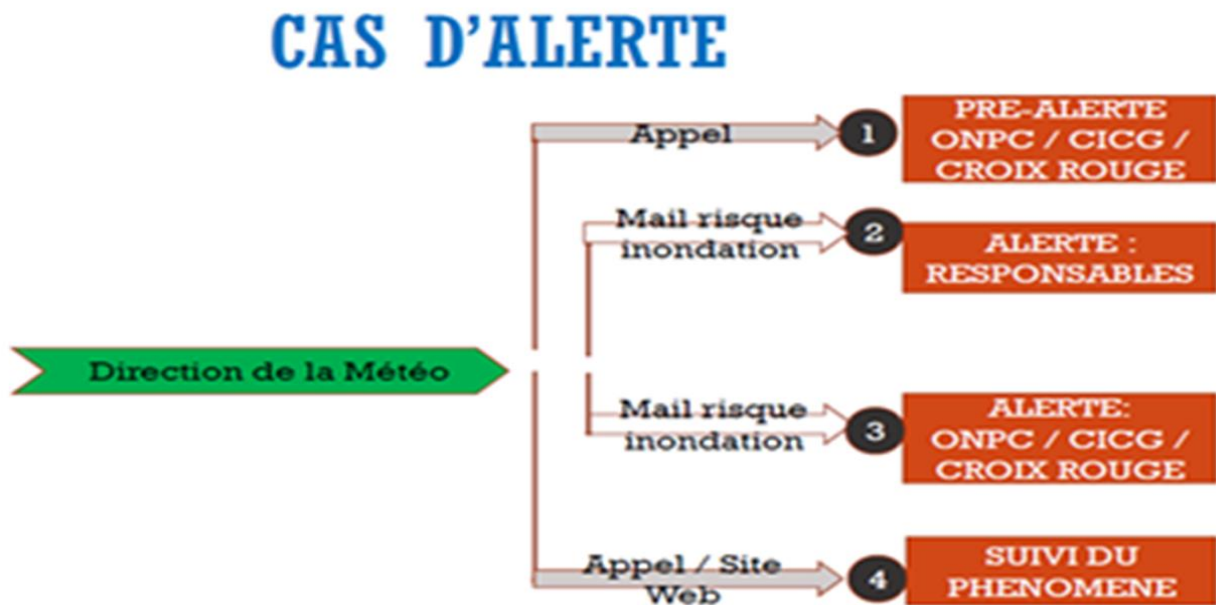


Figure 10 : Schéma d'alerte SODEXAM

Ces actions de gestion et de réduction des risques des catastrophes sont soutenues par la contribution de partenaires (financiers) internationaux. Les principaux partenaires accompagnant les institutions nationales et locales sont entre autres :

- La **CEDEAO** qui fait des évaluations de terrain après une catastrophe en vue de la préparation de projets de réponse à l'urgence ;
- L'**UEMOA** aidant à l'analyse des vulnérabilités aux catastrophes et des capacités de réponse en Côte d'Ivoire ;
- Le **Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)/ Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)** qui analysent les contraintes politiques, législatives et institutionnelles de gouvernance, et assistent le pays dans la mise en œuvre de la politique environnementale ;

- Le **PNUD** appuie au renforcement des capacités en matière de réduction des risques de catastrophe, la mise en place d'un système d'alerte précoce et de plans de contingence, la sensibilisation des populations aux risques, l'évaluation de l'impact du changement climatique et la mise en place d'un Plan National d'Adaptation.
- L'**UNICEF** travaille avec le Ministère en charge des Affaires Sociales sur la protection des enfants. Les missions de l'UNICEF en situation d'urgence portent sur la vaccination, le retour à l'école, les espaces d'apprentissage, la prévention de la séparation des enfants d'avec leurs parents.
- L'**Organisation Mondiale de la Santé (OMS)** a un rôle d'appui auprès du Ministère de la Santé Publique pour la gestion des crises sanitaires. Elle aide le pays dans la gestion des risques de catastrophes par une préparation et une réponse aux urgences sanitaires et situations humanitaires ;
- La **Fédération Internationale des Croix Rouge (FICR)** intervient en Côte d'Ivoire pour renforcer les capacités de la Croix Rouge nationale pour ses opérations, et de soutenir ses activités dans les secteurs des premiers secours, de la gestion des catastrophes et dans la santé.

Elle dispose d'un centre régional de 3000 m² basé à Abidjan – Marcory. C'est la 3^{ème} plus grande base de la FICR au monde, et couvre l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique Centrale.

- La **Banque Mondiale** initie un Programme d'Urgence pour les Infrastructures Urbaines géré par la Mission d'Appui aux Communes (MACOM)
- La **Banque Africaine de Développement** initie un Projet pour la gestion du bassin du Gourou à Abidjan.

Créé par le **Décret n° 2012- 988 du 10 octobre 2012**, la **Plateforme Nationale de Réduction des Risques de Catastrophe (PFNRRC)** est le Dispositif central de coordination des activités de Réduction des Risques de gestion des Catastrophes. Elle est placée sous la tutelle du Premier Ministre et composée de trois organes : un Comité Interministériel, un Comité Technique Intersectoriel et un Secrétariat Exécutif ;

La plateforme nationale RRC est un cadre institutionnel d'analyse et de conseil pour la mise en œuvre de toutes actions de prévention, de préparation, d'atténuation et d'intervention en cas de catastrophes. A ce titre, la plateforme nationale RRC a pour rôle ;

- de faire de la réduction des risques de catastrophes, une priorité
- d'identifier les risques, de prévenir et d'atténuer leurs effets
- réduire les facteurs de vulnérabilité des populations et de l'environnement
- se tenir prêt et agir en cas de catastrophes.

Le **Comité de Gestion Interministérielle des Crises et Catastrophes (CGIC)** qui regroupe les différents ministères et présidé par le Ministre de l'Intérieur ;

L'Office National de la Protection Civile (ONPC). Créé en 1961 par le Décret n°61-137, est sous la tutelle du Ministère de l'Intérieur avec pour mission la mise en œuvre de la politique définie par le gouvernement en matière de protection Civile ;

Le Comité de Coordination Elargi (CCE). Créé par l'Arrêté n°258/PM/CAB du 27 juin 2014, le CCE est l'organe de coordination stratégique de la préparation, la réponse et le relèvement post-crise. Composé des ministères et services techniques, les ONG et les agences humanitaires des Nations Unies et la Plateforme humanitaire du secteur privé (PHSP), le CCE est co-présidé par le Ministre en charge de la Solidarité et le Coordonnateur Résident.

Le Groupe de Coordination Opérationnel (GCO) est l'émanation du CCE. Présidé par le Programme Alimentaire Mondial (PAM) et la Direction de la Solidarité et de la Cohésion Sociale (DSCS), le GCO facilite la coordination opérationnelle de la réponse en fonction des orientations stratégiques du CCE. La Plateforme Humanitaire du Secteur Privé (PHSP) est également membre du GCO.

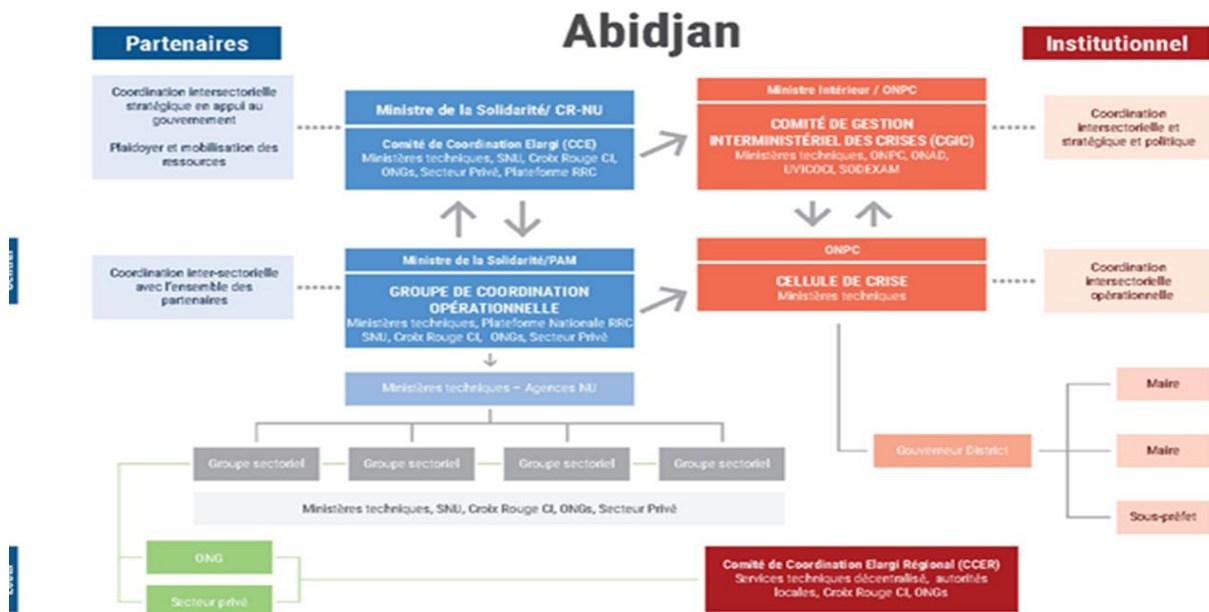


Figure 11 : Organisation de la gestion des catastrophes en Côte d'Ivoire

3 – 4 – 2 – Cadre réglementaire

Bien qu'aucune politique nationale formelle en matière de RRC n'existe pas, la Côte d'Ivoire dispose d'une Stratégie Nationale de Réduction et de Gestion des Risques de Catastrophes et d'un Plan d'Action triennal développé sous l'égide du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, et validé par le Comité Interministériel RRC en novembre 2011.

Par contre, les situations d'urgence sont réglementées par le Plan d'Organisation des Secours (ORSEC) sous le décret N°79-643 du 8 août 1979 portant organisation du plan de secours à l'échelon national en cas de catastrophes. Le Ministère de l'Intérieur a la responsabilité de déclencher le Plan ORSEC à l'échelon national. Cette initiative appartient au Préfet à l'échelon départemental.

Le cadre juridique relatif à la gestion des risques de catastrophe en Côte d'Ivoire se rapporte à un certain nombre de décrets et divers autres lois et textes (code de l'eau, code de l'environnement,...) auxquels s'ajoutent les conventions internationales ratifiées par le pays. Ainsi, nous avons les textes réglementaires suivants :

- Décret N° 79-643 du 8 août 1979 portant organisation du plan Secours à l'échelon national en cas de catastrophe.
- Décret N°86-378 du 04 juin 1986, portant création d'un Secrétariat Permanent du Comité National de Défense de la Forêt et de Lutte contre les Feux de Brousse (CNDFB) ;
- Décret N° 91-662 du 9 octobre 1991 portant création d'un Etablissement Public à caractère Administratif (EPA) dénommé Centre Ivoirien Antipollution (CIAPOL), ses attributions, son organisation et son fonctionnement ;
- Décret N°96-894 du 8 novembre 1996 déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement ;
- Décret N°98-42 du 28 janvier 1998 portant modification du décret n°85-949 du 12 septembre 1985 relatif à l'organisation du plan d'urgence de lutte contre les pollutions accidentelles en mer, lagune et dans les zones côtières ou décret plan POLLUMAR.
- Décret n°2012-988 du 10 octobre 2012 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la Plateforme Nationale de Réduction des Risques et de Gestion des Catastrophes ;
- Décret n°2012-1047 du 24 octobre 2012 fixant les modalités d'application du principe pollueur payeur tel que défini par la Loi n°96-766 du 03 octobre 1996 portant Code de l'environnement ;
- Décret n°2013-41 du 30 janvier 2013 relatif à l'évaluation environnementale stratégique des politiques, plans et programmes ;
- Décret n°2013-441 du 13 juin 2013 déterminant les conditions et modalités de classement et de déclassement des ressources en eau, des aménagements et ouvrages hydrauliques ainsi que d'octroi du régime d'utilité publique aux ressources en eau, aux aménagements et ouvrages hydrauliques ;

Le cadre juridique, relatif à la gestion des conflits fonciers, est constitué par la Constitution ivoirienne, mais aussi **par la loi n°98-750 du 23 décembre 1998 relative au domaine foncier rural**. cette loi a été modifiée par les lois n° 2004-412 du 14 août 2004 portant amendement de la loi de 1998 et n° 2013-655 du 13 septembre 2013 relative au délai accordé pour la constatation des droits coutumiers sur les terres du domaine coutumier et portant modification de l'article 6 de la loi n° 98-750 du 23 décembre 1998 relative au Domaine Foncier Rural.

La **loi n° 98-750 du 23 décembre 1998 relative au Domaine Foncier Rural** est l'instrument juridique de la politique foncière rurale de la Côte d'Ivoire. Elle est un cadre précis pour le règlement et la prévention des conflits fonciers. Elle vise à : (i) clarifier les droits fonciers ruraux, (ii) sécuriser les investissements dans le domaine foncier rural, (iii) instaurer la sécurité de la propriété foncière rurale, (iv) stabiliser et moderniser les exploitations, (v) encourager l'accès au droit moderne plus sécurisant, et à (vi) donner une valeur marchande au bien foncier rural. Pour assurer l'application de la loi de 1998, quatre (4) décrets et quinze (15) arrêtés ont été adoptés par le Gouvernement. Dans le but d'améliorer le cadre institutionnel, le Gouvernement a pris le décret n° 2016-590 du 03 août 2016 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence Foncière Rurale dénommée AFOR. Elle est en interaction avec un ensemble de textes juridiques ayant des implications dans la gestion du domaine foncier rural, notamment :

- de la Loi n° 2015-537 du 20 juillet 2015 d'Orientation Agricole de Côte d'Ivoire qui vise notamment la sécurisation des droits des détenteurs coutumiers, la valorisation de la ressource foncière, l'accès équitable des hommes et des femmes à ladite ressource et sa gestion durable.
- des directives et conventions régionales et internationales (la politique agricole de la CEDEAO et de l'UEMOA) dont le but est d'uniformiser les normes applicables à la gestion des ressources naturelles, notamment foncières pour assurer leur durabilité.
- de la loi n°61-415 du 14 décembre 1961 portant Code de la nationalité ivoirienne modifiée en 1972, 2004 et 2013 établissant un lien étroit entre l'accès à la propriété de la terre rurale et la nationalité ivoirienne.

- de la loi n° 64-379 du 7 octobre 1964 relative aux successions régissant la transmission du patrimoine foncier ;
- de la loi n°64-0380 du 07 octobre 1964, relative aux donations entre vifs et aux testaments définissant le cadre de toute donation qui a pour objet le patrimoine foncier ;
- du Code pénal dont le recours ou l'application doit être sollicité(e) dans le règlement de certains conflits fonciers nécessite à des mesures d'ordre public.
- du code civil précisant les droits dont un individu peut se prévaloir en matière foncière.
- de la loi n° 2014-427 du 14 juillet 2014 portant Code forestier qui accorde la propriété des forêts aux titulaires de titres de propriété foncière selon la nature des forêts et le type d'actes détenus.
- de la loi n°2014-138 du 24 mars 2014 portant code minier qui prévoit que l'occupation des terrains nécessaires à l'activité de prospection, de recherche ou d'exploitation de substances minérales donne droit à une juste indemnité au profit de l'occupant et de l'occupant légitime du sol.
- de la loi n° 96-766 du 3 octobre 1996 portant Code de l'Environnement qui prévoit que l'usage du sol et du sous-sol doit être fait en respectant les intérêts collectifs attachés à leur préservation.
- de la loi n° 2014-139 du 24 mars 2014, portant Code du Tourisme prévoyant la mise en place de zones de développement et d'expansion touristiques à travers l'identification, la délimitation, l'aménagement et la protection de zone de développement et d'expansion touristique, la libération de ces zones de toutes servitudes et la création de structures chargées de la gestion de zones de développement et d'expansion touristiques.
- de la loi n°98-755 du 23 décembre 1998 portant code de l'eau dont l'objectif est une gestion intégrée des ressources en eau, des aménagements et ouvrages hydrauliques.

- du décret du 29 septembre 1928, portant réglementation du domaine public et des servitudes d'utilité publique en Afrique Occidentale Française (AOF), modifié par les décrets du 7 septembre 1935 et du 3 juin 1952.
- du droit pastoral régi par plusieurs textes juridiques dont (i) le décret 98-70 du 13 février 1998 fixant les règles générales d'installation des exploitants d'élevage dans le domaine foncier rural notamment, (ii) le décret n° 96-433 du 03 juin 1996 relatif au règlement des différends entre les agriculteurs et portant sur la mise en place de commissions à divers niveaux (villageois, sous-préfectoral et préfectoral), pour le règlement à l'amiable des différends opposant un éleveur et un agriculteur au sujet d'un dégât causé aux cultures ou d'un préjudice subi par un ou plusieurs animaux, et (iii) le décret 96-431 du 03 juin 1996 portant réglementation du pâturage et des déplacements du bétail qui interdit notamment le pacage et le passage des animaux sur les terrains portant des cultures et prévoit la délimitation des pistes pastorales et des zones pastorales dans lesquelles les cultures sont soit interdites soit autorisées à l'intérieur de parcelles clôturées.
- du décret du 26 juillet 1932 portant réorganisation du régime de la propriété foncière en Afrique Occidentale Française définissant la procédure d'immatriculation des terres et prévoit les règles relatives à la gestion des Livres fonciers.
- Du décret n° 2014-25 du 22 janvier 2014 modifiant le décret n° 2013-224 du 22 mars portant réglementation de la purge des droits coutumiers sur le sol pour l'intérêt général qui définit le coût de la purge pour la perte des droits liés à l'usage du sol.

V – Conclusion et recommandations

V – 1 – Les obstacles pour la mise en œuvre d’une plateforme efficace

À la lumière des conclusions du rapport et des discussions avec certaines entreprises du secteur privé, les décisions stratégiques pour la PHSP-CI pour lever les obstacles à son bon fonctionnement sont :

- **collaborer et nouer des partenariats comme effet de levier** : la PHSP-CI se concentrera sur les réseaux d'entreprises privées (membres de la CGECI et d'autres) et renforcer les liens avec les autorités étatiques, établir des partenariats stratégiques avec des entreprises privées et publiques.
- **Comprendre les risques** : les activités initiales comprendront des scénarios, l'évaluation de l'impact sur les entreprises et des activités de sensibilisation aux risques, promouvoir une compréhension commune des membres de risque et de réseau de guide pour ce lien avec leurs plans d'affaires.
- **Mettre l'accent sur l'impact collectif** : définir des actions prioritaires sur les chaînes d'approvisionnement, les infrastructures essentielles, les services publics vitaux, zones économiques, etc. pour réaliser des économies d'échelle et servir le bien commun, plutôt que de promouvoir une action collective qui est plus longue et sans doute moins efficace.
- **Définir un schéma de gestion** : construire un niveau de préparation au sein des entreprises et associations d'entreprises afin d'avoir la capacité de répondre aux catastrophes et aux situations d'urgence complexes, puis renforcer leurs capacités afin qu'ils puissent tirer parti de la collaboration, promouvoir la compréhension des risques et avoir un impact collectif pour leurs membres.

V-2- Les différentes attentes des entreprises du secteur privé ivoirien

La première attente est de tirer parti de la collaboration et de partenariat de la PHSP-CI, y compris le lobbying qui est une forte expertise de la CGECI. Les activités proposées comprennent :

- **Des liens plus étroits avec le gouvernement** : assurer que le secteur privé est associé aux différents plans d'intervention nationaux ; développer un protocole d'accord pour la fourniture de matériel d'urgence et des biens humanitaires ; et de participer à des exercices de simulation et exercices.
- **Partenariats stratégiques** : identifier des entreprises clés (comme les opérateurs d'infrastructures critiques, les entreprises de services publics, et les grandes chaînes d'approvisionnement) en tant que membres de la PHSP-CI et former des groupes de travail spécifiques, et d'envisager une collaboration avec des entreprises internationales engagées dans des sujets pertinents.

- **Lobbying** : travailler avec le gouvernement sur les incitations pour les entreprises à faire des plans de continuité des activités et renforcer leur résilience à travers les chaînes de valeur.
- **Réussites** : identifier et promouvoir les réussites et les pratiques exemplaires, et organiser un prix de distinction régulier « Champion du secteur privé » pour créer des modèles.

La deuxième attente est de promouvoir une meilleure compréhension des risques. Les activités proposées comprennent :

- **scénarios** : évaluer l'impact commercial potentiel pour le scénario des aléas retenus (Désastres naturels causés par l'homme, Conflits communautaires, Inondations, Propagation des maladies infectieuses) par les acteurs du secteur privé ;
- **Evaluation des dommages et des besoins** : rejoindre les autorités étatiques sur la nécessité d'évaluation des dommages ; développer des outils faciles à utiliser pour évaluer l'impact sur les entreprises ; apprendre des autres réseaux CBI sur leurs capacités et outils.
- **Prise de décision** : inclure des mesures de durabilité et de résilience dans les plans d'affaires, les stratégies et la planification des investissements.
- **outil d'auto-évaluation** : développer un outil facile à utiliser qui permet aux organisations d'entreprises et aux entreprises d'évaluer leur capacité de résistance ;

La troisième attente est d'avoir un impact collectif en ciblant les groupes prioritaires et les entreprises. Les activités proposées comprennent :

- **Infrastructure critique** : travailler avec des entreprises qui gèrent des actifs dans le transport (ports et aéroports) et de l'énergie (par exemple, les centrales électriques et les entreprises de distribution) pour réduire l'impact en cascade domino et ; développer d'autres secteurs (par exemple la santé, l'eau et la nourriture) identifiant progressivement leurs actifs critiques.
- **Des chaînes d'approvisionnement** : construire avec de plus en plus d'efficacité des ressources (qui sert l'objectif de résilience climatique) à travers les chaînes d'approvisionnement afin d'élargir la portée des risques et inclure des mesures de continuité des activités.
- **Assurances** : Développer un partenaire avec les principales compagnies d'assurance avec une couverture industrielle / commerciale afin d'améliorer la compréhension des politiques de risque et d'assurance, d'étendre la couverture d'assurance et de développer / commercialiser de nouveaux produits (par exemple les assurances paramétriques), faire pression pour de meilleurs services d'assurance aux PME.

La quatrième attente est d'outiller les organisations d'entreprises et les entreprises.

Les activités proposées sont les suivantes :

- **services hydrométéorologiques** : améliorer l'accès et investir dans des données météorologiques et des systèmes d'alerte précoce afin de permettre aux groupements d'entreprises et aux entreprises de se préparer et de réagir aux événements climatiques.
- **Continuité des activités** : développer un plan de continuité d'affaires pour différents types d'entreprises ; promouvoir des sessions de formation ; et effectuer des exercices.
- **formations** : offrir des formations pour les membres sur la préparation des affaires (par exemple, la gestion des crises, et la reconnaissance des formes météorologiques), les partenariats avec les acteurs humanitaires, vue d'ensemble du système de gestion des catastrophes, prendre des décisions éclairées de risque (comment accéder et interpréter les données de risque), les opérations d'urgence (par exemple, la recherche et le sauvetage, premiers secours et évacuation).
- **Information** : établir des voies de communication claires, régulières avec les membres de partager leurs connaissances, informer des dangers imminents, communiquer en cas de crise.
- **Solutions innovantes** : explorer les moyens d'établir des partenariats avec des fournisseurs de solutions de téléphonie, pour faciliter la communication mobile et l'accès Internet en cas de catastrophes et autres situations d'urgence.